



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**ENQUÊTE SUR L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ANNÉE 2013-2014**

|| Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
|| Sous-direction de la vie étudiante
|| Département de l'orientation et de la vie des campus

SOMMAIRE

I La politique culturelle	p.1
Les axes stratégiques	p.1
La politique culturelle et l'interuniversitaire	p.3
L'association des étudiants à la politique culturelle	p.4
L'évaluation de la politique culturelle	p.6
II Les partenariats	p.8
Les partenaires	p.8
Les conventions	p.10
La collaboration en interne	p.12
III La communication et la valorisation de la politique culturelle et artistique	p.14
IV L'offre culturelle au sein de l'établissement	p.17
IV-1 La diffusion des manifestations culturelles	p.17
Les manifestations culturelles et artistiques	p.17
Le public	p.20
IV-2 La production de manifestations culturelles et artistiques	p.22
Les manifestations culturelles et artistiques	p.22
Le public	p.24
IV-3 Les festivals	p.28
IV-4 Ciné-club, orchestre, chorale, théâtre	p.31
Les ciné-clubs	p.31
Les orchestres	p.33
Les chorales	p.34
Les théâtres	p.35
V Les liens avec les institutions culturelles	p.37
V-1 La sensibilisation des étudiants à la fréquentation des institutions culturelles	p.37
V-2 Les politiques tarifaires incitatives	p.39
V-3 La participation des établissements d'enseignement supérieur aux événements culturels nationaux et locaux	p.40
VI Les pratiques amateurs culturelles et artistiques	p.42
VI-1 Les ateliers artistiques et culturels	p.42
L'encadrement des ateliers	p.43
Les participants	p.43
L'accès aux ateliers	p.44
VI-2 Les projets artistiques et culturels	p.44
VI-3 La valorisation des pratiques culturelles et artistiques des étudiants	p.47

VII La présence artistique dans les établissements d'enseignement supérieur	p.50
VII-1 Les résidences d'artiste	p.50
VII-2 Le patrimoine artistique et culturel	p.52
VIII Le rôle des bibliothèques universitaires dans l'action culturelle et artistique des établissements	p.54
IX La culture scientifique, technique et industrielle	p.58
X Les relations internationales en matière d'action culturelle et artistique	p.61
XI Services et ressources humaines dédiés à l'action culturelle et artistique	p.62
XI-1 Les services	p.62
XI-2 Les personnels	p.62
Les vice-présidents culture	p.62
Les personnels des services culturels	p.63
Les étudiants et les volontaires en service civique	p.64
La formation continue des personnels	p.65
XII-Les lieux culturels	p.66

Le 12 juillet 2013, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la culture et de la communication et le président de la conférence des présidents d'université ont signé une convention-cadre « Université, lieu de culture ». Cette convention fixe les grands axes d'une politique culturelle artistique, scientifique et technique d'un établissement d'enseignement supérieur.

A la suite de cette signature, il est apparu nécessaire d'avoir un panorama national de l'action culturelle menée dans les établissements d'enseignement supérieur et des activités des services culturels. L'état des lieux ainsi dressé permettra de communiquer avec précision sur les politiques culturelles des établissements et de les valoriser.

Un groupe de travail regroupant des représentants de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, de la conférence des présidents d'université et du réseau des directeurs des services culturels A+U+C a élaboré une enquête reprenant l'ensemble des thématiques traitées dans la convention. Le questionnaire a été présenté à la commission vie étudiante de la CPU et a reçu un accueil favorable.

Sur 87 établissements sollicités, 71 ont répondu à l'enquête, soit 63 universités, 2 COMUE (Grenoble et Lille), Paris Dauphine, l'ENS de Lyon, l'INSA de Toulouse, l'INSA de Rouen, les universités de technologie de Belfort-Montbéliard et de Troyes. **L'analyse qui suit résulte de la synthèse nationale des réponses apportées par les 71 établissements répondants.**

Il est rappelé que l'enquête porte sur l'année universitaire 2013-2014 et qu'elle ne prend donc pas en compte des fusions d'établissements intervenues ultérieurement.

I La politique culturelle de l'établissement

► Les axes stratégiques de la politique culturelle

Avant de dresser un état des lieux sur les différentes modalités de mise en œuvre de l'action culturelle dans un établissement, il a été demandé à chacun de définir préalablement les principaux axes stratégiques (3 maximum) de la politique culturelle telle qu'elle a été fixée par son établissement. Au vu des réponses formulées, trois thèmes dominant assez nettement : **démocratisation, ancrage territorial et défense de la spécificité de l'action culturelle dans un établissement d'enseignement supérieur.**

Dans l'énoncé de cette politique, le thème **de la démocratisation de l'accès à la culture** est le plus fréquemment cité : favoriser la fréquentation et la pratique artistique, rendre la culture accessible à tous ou pour résumer « démocratiser l'accès à la culture, aux œuvres et aux pratiques artistiques » selon les termes de *Montpellier 2*. Cet accès facilité à la culture concerne bien sûr les étudiants, mais un grand nombre cite à égalité les personnels de l'université, certains ayant une approche globale avec le terme de « communauté universitaire ». D'autres l'étendent à la population en général, prônant une ouverture sur la cité et ses habitants.

L'inscription dans le territoire est elle aussi une préoccupation récurrente. L'université est pensée comme un acteur culturel et artistique certes spécifique mais aussi légitime que d'autres institutions culturelles locales. Citons *Grenoble 3-Stendhal* : il s'agit pour l'université de « proposer sur le campus grenoblois une programmation culturelle de qualité à l'Amphidice, la salle de spectacle de l'Université Stendhal, en soulignant sa spécificité comme lieu de création universitaire et sa complémentarité avec les autres salles de l'agglomération grenobloise » ou l'université d'Artois qui conçoit pleinement son rôle de production, de création et de diffusion de culture au sein du territoire. Cette inscription dans le territoire et cette visibilité sont recherchées comme facteurs de **rayonnement et d'attractivité** sur le plan national et international et sont renforcées par tous les partenariats conclus.

La spécificité, que bon nombre souligne, de la politique culturelle d'un établissement d'enseignement supérieur réside dans son **articulation avec les formations et la recherche**. L'université de *Reims-Champagne-Ardenne* en fait même son axe principal : l'action culturelle sert à la valorisation des formations et à la valorisation de la recherche. C'est en raison de ce lien étroit avec la recherche que l'université du *Littoral* considère qu'en matière de culture, l'université se doit d'être un « laboratoire d'expérimentation culturelle entre universitaires et artistes pour inventer, développer la culture de demain et prendre toute sa place dans la formation de l'étudiant et sur le territoire (la ville - la population) ». Même positionnement pour Clermont-Ferrand : l'université « a vocation à être un lieu d'expérimentation, d'émergence et de valorisation des talents ».

D'autres enjeux sont également cités, comme le fait de **favoriser les pratiques culturelles et artistiques des étudiants et d'accompagner et valoriser les initiatives étudiantes**. La participation directe à l'animation des campus est plus rarement évoquée : exemple *Bordeaux 4* : « mettre en œuvre une politique d'animation des campus pour une vie universitaire festive et créative ».

La dimension « culture scientifique et technique » est fortement affirmée dans certains établissements comme à *Bordeaux 1, l'université de Bourgogne, Paris 5-Descartes, l'université Pierre et Marie Curie, Paris 7-Diderot, Nice, Perpignan, Toulouse 1, l'INSA de Rouen* : diffusion des savoirs et de la culture scientifique, vulgarisation des savoirs scientifiques, lien entre les sciences et les arts. Il a été d'ailleurs demandé plus largement s'il existe une dominante dans la politique suivie, artistique ou scientifique et technique. 65% ont répondu que la dominante est la culture artistique, 4% la CSTI et 31% déclarent ne pas privilégier une dimension plus qu'une autre.

Quelques universités soulignent **l'exigence de qualité** qui doit caractériser toute politique culturelle universitaire : *Lille 1* : « Placée sous le thème de l'implication, clairement située dans son environnement de recherche et de formation qui en fait la spécificité, la politique est déclinée en trois axes forts: ouverture, diversité, exigence » ; *Strasbourg* : « L'accès de tous aux formes les plus abouties et les plus exigeantes de la culture » ; *Toulouse 1-Capitole* : « Exigence de qualité dans la programmation artistique et culturelle ». Ce qui n'est pas incompatible avec la position de l'université du *Mans* qui écrit : « Le service culture défend une programmation artistique éclectique pour séduire le plus grand nombre et faire

découvrir aux étudiants des esthétiques parfois mal connues, notamment en danse contemporaine, jazz ou en musique classique ».

D'autres universités mettent en avant la préoccupation d'**ouverture** de leur politique culturelle : ouverture sur les cultures du monde : ainsi, *Aix-Marseille* : « La Mission Culture développe aussi ses actions en direction de l'international et soutient des événements en lien avec les cultures étrangères » ; ouverture sur tous les publics : ainsi *l'université de Franche-Comté* : « travailler au décroisement et aux rencontres entre grand public, familles, étudiants, scolaires, enseignants, chercheurs, artistes... » ; ouverture sur son territoire immédiat comme *Toulouse II-Jean-Jaurès* : « ouverture vers les quartiers voisins du campus par l'implication des publics scolaires, des associations culturelles et d'habitants et des acteurs artistiques installés dans ces quartiers ».

Enfin, les universités de *La Rochelle* et de *Nantes* soulignent qu'une politique culturelle relève intrinsèquement de la responsabilité sociale des universités en ce qu'elle participe à la formation à la **citoyenneté** et au développement de **l'esprit critique** par l'éveil de la sensibilité artistique et de l'intelligence créative.

Nantes : « participer aux enjeux de démocratisation, de démocratie et de citoyenneté culturelles, en complémentarité avec les acteurs culturels (professionnels, amateurs, du territoire réel et augmenté), former des citoyens créatifs, acteurs, responsables, valoriser les talents de chacun... Comment générer de la confiance (en soi, en l'autre - porteur de ses différences-, dans les institutions et offreurs culturels ? ».

La Rochelle : « Favoriser l'expression et l'expérience sensible des étudiants, la curiosité, l'ouverture et l'esprit critique, la responsabilisation, l'engagement avec les autres, la découverte d'autres cultures, la citoyenneté de façon à participer à la réussite des étudiants dans leur parcours universitaire, dans leur insertion professionnelle, sociale et citoyenne. »

► La politique culturelle et l'interuniversitaire

Pour l'année 2013-2014, la politique culturelle est majoritairement décidée et déployée au niveau de l'établissement. En effet, seuls 35% des établissements déclarent participer à une politique culturelle interuniversitaire et la culture fait partie de la politique de site pour seulement la moitié des établissements inclus dans un PRES ou une COMUE.

Ci-dessous l'exemple de la COMUE Université Grenoble-Alpes qui a développé dans sa réponse son mode d'organisation institutionnelle incluant la dimension culturelle :

Commission Vie étudiante

Placée sous la responsabilité du Président de l'Université Grenoble-Alpes, et par délégation de la vice-présidente du CEVU de l'Université Stendhal, une commission Vie étudiante a été mise en place le 29 juin 2010. Elle est composée d'élus des établissements, des vice-présidents étudiants, de représentants du CROUS, des collectivités territoriales et autres partenaires. Parmi les thématiques traitées par cette commission, figurent les activités culturelles et les initiatives étudiantes.

Mission Culture et initiatives étudiantes

Les membres de la commission Vie étudiante ont souhaité maintenir une chargée de mission pour la culture et l'encouragement aux initiatives étudiantes afin de permettre, au-delà de la vie étudiante, une meilleure visibilité de l'action culturelle interuniversitaire, d'assurer le lien avec les services/commissions culturelles des établissements, chargée de présenter à la commission Vie étudiante, les projets et actions réalisées dans ce domaine. Elle se réunit quatre fois par an.

Groupe de travail : programmation culturelle

Afin de proposer une programmation culturelle de site concertée et cohérente, un groupe de travail constitué des différents acteurs culturels universitaires se tient régulièrement. Sont invités les représentants des services culturels et de communication des universités Pierre Mendès France, Stendhal, Joseph Fourier et Grenoble INP, des bibliothèques interuniversitaires, du CROUS, de l'association Savoirs, Emancipation, Vie étudiante, délégataire de service public de EVE (Espace Vie Etudiante), de l'Ecole supérieure d'art et de design Grenoble-Valence, de l'Ecole nationale supérieure d'architecture, des associations labellisées Université de Grenoble et des structures culturelles partenaires.

Direction de la Vie étudiante

La Direction de la Vie étudiante met en œuvre les orientations définies au sein de la commission Vie étudiante et lui soumet le projet annuel d'actions et les moyens correspondants. Le Service Culture et initiatives étudiantes est l'un des services rattachés à cette direction.

Un groupe de travail s'est réuni et a établi un état des lieux des services aux étudiants et en matière d'activités culturelles, le diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs a été le suivant :

- les établissements assurent leur mission culturelle : diffusion du savoir auprès des étudiants et du grand public,
- bon niveau d'articulation entre les établissements et l'interuniversitaire,
- mutualisation très forte à travers une programmation concertée « Un tramway nommé culture » intégrant les initiatives des établissements, celles des étudiants, l'offre culturelle de la cité et autour de projets communs,
- richesse et diversité de l'offre,
- un service interuniversitaire Culture et initiatives étudiantes : interface entre l'université et la cité.

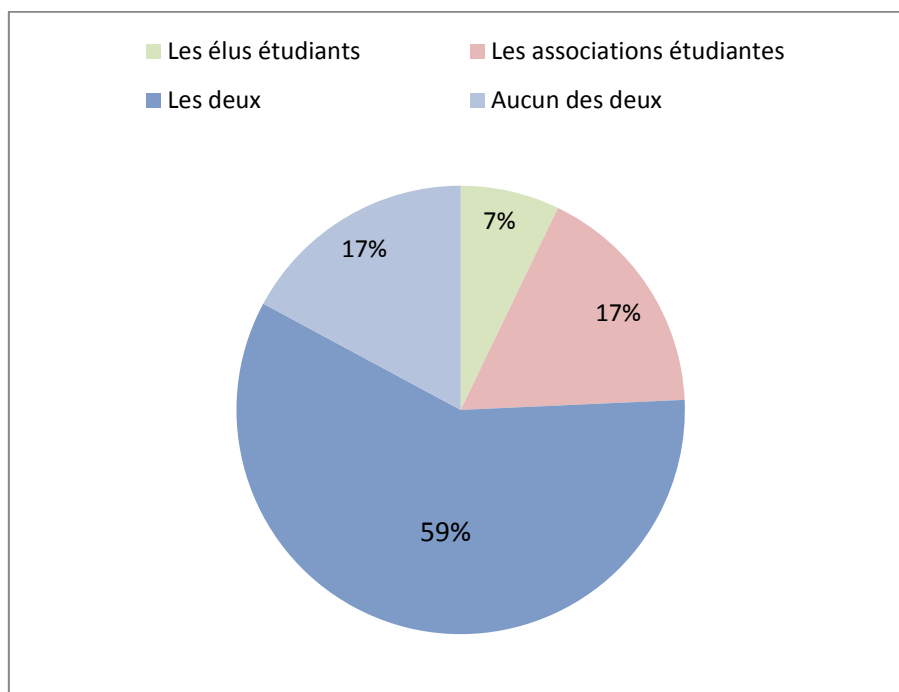
Dans ce contexte, le service Culture et initiatives étudiantes a pour missions :

- d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une programmation culturelle concertée,
- de promouvoir l'offre culturelle universitaire et celle de la cité, dont la culture scientifique et technique,
- de favoriser l'accès des étudiants aux lieux culturels universitaires et de veiller à leur complémentarité,
- de valoriser le patrimoine artistique et architectural des campus,
- de mener une politique concertée de soutien aux initiatives étudiantes,
- d'offrir une meilleure lisibilité de ce soutien et d'en assurer la promotion (Label Université de Grenoble).

► L'association des étudiants à la politique culturelle de l'établissement

La convention « Université, lieu de culture » conseille d'associer les étudiants à la définition et à la mise en œuvre de la politique culturelle et artistique de l'établissement. Cette collaboration semble bien suivie sur le terrain puisque **83% des établissements déclarent**

travailler avec les étudiants sur ce sujet : 59% avec les élus étudiants et les associations, 17% avec les seules associations et 7% avec les seuls élus.



Les modalités de coopération sont diverses. La participation à la définition de la politique culturelle des élus étudiants a lieu essentiellement dans les conseils, en particulier au sein du conseil des formations et de la vie universitaire (ex-CEVU) où le projet culturel est le plus discuté. La collaboration avec les étudiants réside également dans leur participation directe à la vie culturelle par leurs propres projets artistiques ou scientifiques : ces projets sont le plus souvent soutenus financièrement par le FSDIE et accompagnés pour leur montage par les services culturels et vie étudiante de l'université.

Ci-dessous quelques extraits des différentes modalités de collaboration :

Université de Savoie :

Consultation des élus étudiants en CFVU et CA et vote lors des commissions FSDIE pour le financement des projets étudiants (dont projets culturels)

Participation des associations étudiantes à différentes manifestations à divers degrés :
-relais d'informations auprès des membres des associations sur les activités de la mission culturelle
-soutien aux associations étudiantes dans leurs projets (logistique, financement, actions de formations)

- montage complet de manifestations artistiques en partenariat avec les associations (dont la semaine culturelle).

Université de Bourgogne :

Les élus étudiants et les associations étudiantes de l'université de Bourgogne sont intégrés à de nombreuses instances. Aussi, les orientations des politiques culturelles prennent bien évidemment en compte les remarques et suggestions des élus étudiants et associations étudiantes.

Paris IV-Sorbonne :

Les associations sont des partenaires de l'action culturelle à l'université : elles sont force de proposition et c'est souvent en concertation avec elles que des projets de service naissent.

Poitiers :

Les étudiants sont associés aux réunions de travail, à l'organisation de certaines manifestations, à leur mise en place, à la programmation d'événements, mais sont également acteurs d'opérations ...

Nouvelle Calédonie :

Au sein d'un bureau "culture", sont réunis : le président de la commission de la vie étudiante (un étudiant élu au CA) ; le vice président étudiant du CA (attention ! l'UNC n'a pas de CEVU mais la loi prévoit qu'elle élit un VP étudiant dans son CA) ; les associations étudiantes (FLE, découvre ton caillou, historiens et géographes, juristes, Wallisiens et futuniens, Ni-Vanuatais) ; le chargé de mission et la maison de l'étudiant animent les réunions mensuelles.

► L'évaluation de la politique culturelle

59% des établissements déclarent procéder à une évaluation de leur politique culturelle contre 41% qui ont répondu par la négative. Deux types d'évaluation sont distingués : les évaluations institutionnelles et les enquêtes. Parmi les évaluations institutionnelles, figurent bien évidemment les rapports d'activités présentés aux conseils centraux des établissements. A ceux-ci s'ajoutent les évaluations nationales dans le cadre du Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les bilans fournis aux partenaires que sont les collectivités locales et suivant les cas, le conseil régional, le conseil général, la Ville, la communauté d'agglomérations. Les conventions signées avec les DRAC donnent lieu également à des présentations de bilan.

Pour établir ces bilans, les établissements ont mis en place des indicateurs dont les plus récurrents sont : le nombre de partenariats, le nombre de manifestations programmées, le nombre de participants (étudiants, personnels, public extérieur), le nombre d'ateliers, le nombre de pass culture attribués.

A ces évaluations plutôt quantitatives, s'ajoutent aussi des enquêtes de satisfaction ciblées sur les usagers et principalement les étudiants. C'est ce que pratiquent *Nantes, Paris 3-Sorbonne Nouvelle, Perpignan-Via Domitia, La Réunion, l'Université Grenoble-Alpes*. L'université de *Poitiers* précise qu'elle réalise un bilan quantitatif et qualitatif sur chaque opération

Trois exemples d'évaluations menées :

Limoges :

Audit étudiant, retour des médias sur les actions menées par le service culturel, tv, radio, journaux (60 articles de presse par an), réseaux sociaux ; nombre de partenariats qui augmente plus de 30 sur l'année 2013-14 ; nombre de pass culture en augmentation ; crédibilité auprès des artistes de renom.

Pau-Pays de l'Adour :

La billetterie nous permet d'avoir un regard sur la fréquentation par typologie de publics ; les retours presse, les retours du public ; l'appartenance à un réseau grandissant ; la bonne fréquentation des ateliers et le maintien depuis quatre ans de la compagnie étudiante corps 9 ; le maintien du nombre d'initiatives et de projets étudiants ; le regard de nos partenaires financiers et autres.

Saint-Etienne :

Autoévaluation à travers des bilans qualitatifs et quantitatifs s'appuyant sur des indicateurs du type : nombre d'événements culturels programmés, fréquentation moyenne, budget consacré, participation financière des partenaires et mécènes, diversité des porteurs de projets culturels, nombre de coproductions avec les institutions culturelles, festivals.

II Les partenariats

Le partenariat est la pierre angulaire de toute politique culturelle : **69 sur 71 établissements répondants ont une politique partenariale en matière d'action culturelle.**

Ce qui ressort de l'enquête, c'est la quantité et la variété des partenaires et des partenariats conclus. Leur nombre et leur qualité supposent de la part des services culturels un travail constant et continu de recherche, de mise en relation et de suivi vigilant pour assurer l'effectivité des coopérations. De plus, les partenariats répondent à des objectifs divers et concomitants : trouver des financements et des lieux d'accueil, mutualiser quand c'est possible ; mettre en place des politiques tarifaires pour faciliter l'accès aux lieux culturels ; organiser une diffusion et une production culturelles de qualité à la fois attractives et innovantes. Tous ces éléments font des services culturels de véritables acteurs de la vie culturelle locale.

► Les partenaires

Les partenaires tels qu'ils ont été proposés dans l'enquête peuvent se répartir en trois catégories :

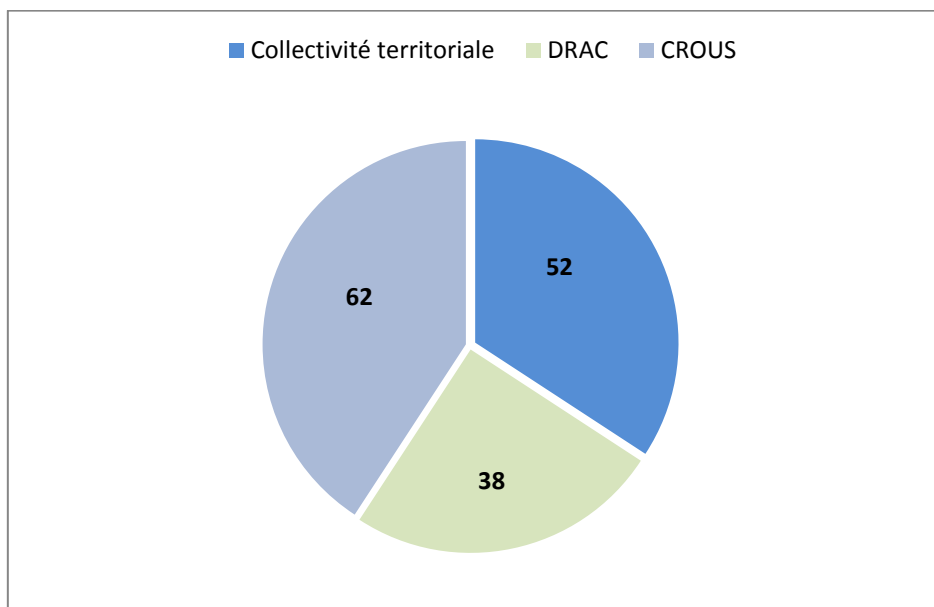
- 1^{ère} : les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat (DRAC) et les établissements publics administratifs (CROUS et CLOUS) ;
- 2^{ème} : les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la culture et de la communication ;
- 3^{ème} : les institutions culturelles locales.

-Pour la 1^{ère} catégorie –Crous, Drac et collectivités territoriales- la répartition est la suivante :
62 établissements ont un partenariat avec les Crous, 52 avec une collectivité locale et 38 avec les Drac. **17 établissements ont un partenariat complet : collectivité locale, DRAC et CROUS.** 2 universités et 1 COMUE seulement ne déclarent aucun partenariat avec l'un ou l'autre de ces partenaires.

Concernant les DRAC, 28 établissements n'ont aucun partenariat. Sur les 14 universités franciliennes répondantes, seulement 3 ont une convention avec la DRAC Ile-de-France : *Paris 5-Descartes, l'université Pierre et Marie Curie et Paris 13 Villetaneuse* dont deux sont à forte dominante scientifique. De même à Bordeaux, aucun partenariat n'existe entre les 4 universités et la DRAC Aquitaine. Au sein de la même ville, les pratiques peuvent différer d'une université à l'autre, certaines concluant un partenariat, d'autres non. Ainsi à Rennes, Lille et Toulouse.

C'est avec les CROUS que le partenariat est le plus répandu puisque seulement 6 établissements déclarent ne pas avoir de lien.

Nombre d'établissements ayant un partenariat avec



-2^{ème} catégorie de partenariat : les établissements d'enseignement supérieur « culture »

37 établissements ont un partenariat avec leurs homologues « culture ». Quelques exemples d'écoles concernées : l'Ecole européenne supérieure d'Art de Bretagne, le centre des Arts de la rue à Brest, l'Ecole nationale supérieure des arts appliqués Olivier de Serre, l'Ecole des Beaux-Arts du Mans, l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles...

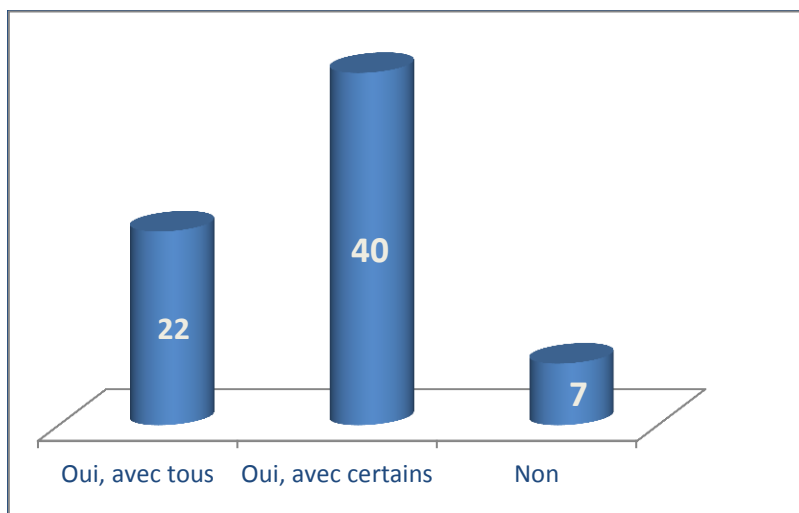
-La troisième catégorie -institutions culturelles locales- est la plus représentée avec 502 partenariats recensés au total. Ils se déclinent de la manière suivante selon le type d'institutions :

Institutions culturelles	Nombre d'établissements qui ont un partenariat par ordre décroissant	Institutions culturelles	Nombre d'établissements qui ont un partenariat par ordre décroissant
Théâtres	63	Centres d'art contemporain	34
Festivals	57	Opéras	32
Orchestres et ensembles musicaux	55	Centres culturels polyvalents	30
Musées	49	Galeries d'art	25
Salles de cinéma	48	Autres	22
Bibliothèques-médiathèques	39	Centres de pratique numérique	12
Centres chorégraphiques	36		

A noter que la mention « autres » telle que développée dans les réponses vise essentiellement des salles de musique actuelles, des centres sociaux, de loisirs, des centres de culture scientifique et des compagnies locales.

► Les conventions

Ces partenariats donnent le plus souvent lieu à la conclusion de conventions. **Sur 69 établissements déclarant des partenariats, 62 concluent des conventions** dont 40 avec certains de leurs partenaires et 22 systématiquement avec tous. Seuls 7 ne formalisent pas leur coopération.



Pour les 40 établissements qui concluent avec certains de leurs partenaires, la moyenne du nombre de conventions est de 11, avec des écarts considérables qui vont de 2 à 80. Les établissements qui passent le plus de conventions : *Université Grenoble-Alpes (80), St Etienne (60), Clermont-Ferrand 1 et 2 (55), Versailles St Quentin (25), Toulon et Nantes (20), La Rochelle (16).*

Majoritairement, les conventions portent sur les dispositions suivantes :

- la politique tarifaire (accès à des tarifs préférentiels, mise en place de carte culture)
- l'accueil et l'organisation des ateliers de pratique artistique
- l'accueil de spectacles dans les murs de l'université ou inversement l'accueil de spectacles de l'université dans un lieu culturel
- l'accueil d'artistes ou de compagnies en résidence
- la co-production de manifestations culturelles et artistiques
- la mise à disposition de locaux.

La coopération se traduit aussi par la participation à des commissions d'attribution d'aides financières extérieures à l'université. 45 services culturels sont membres des commissions organisées par les Crous, 7 sont membres de commissions relevant des collectivités territoriales et 5 de commissions non définies dans l'enquête.

Ci-dessous quelques exemples de conventions détaillées par les établissements :

▪ *Convention avec un Crous :*

Paris-Ouest Nanterre-La Défense

- animation des foyers de la résidence par des séances de ciné-club.
- coordination des structures d'aide aux projets étudiants en harmonisant les dispositifs (« Culture-Actions », la commission d'aide aux projets culturels étudiants...) : harmonisation du calendrier des commissions et suivi des dossiers des étudiants.
- synergies entre le CROUS et les services concernés de l'université dans les domaines des activités culturelles : coordination des programmations et de la communication dans le domaine de l'action culturelle, présence du service culturel à l'accueil des primo-entrants à la résidence.
- mise à disposition des initiatives culturelles étudiantes des espaces dédiés en résidence et en restaurants universitaires, afin de contribuer à leur animation.
- l'université oriente certains projets culturels d'étudiants vers le CROUS, pour proposer des animations dans les espaces de restauration (happenings, mini-concerts).
- participation du CROUS au Festival Nanterre sur Scène : restauration des jurés, buffet de clôture, participation au coût d'impression de serviettes annonçant le festival distribuées les semaines précédentes dans les restaurants universitaires.

▪ *Convention avec une collectivité territoriale :*

Paris-Ouest Nanterre-La Défense

Conseil Général des Hauts de Seine :

Projets subventionnés par le Conseil Général qui articulent :

- a) le renforcement des liens entre l'université et les structures culturelles du territoire,
- b) l'animation culturelle des sites universitaires et des lieux de vie étudiante par des artistes professionnels,
- c) une visée de professionnalisation des étudiants,
- d) une inscription territoriale forte par le croisement des publics (de l'université vers les structures du 92, des publics du 92 vers l'université).

Projets subventionnés en 2014 :

- 5ème édition du festival étudiant des arts de la scène « Nanterre sur Scène », évènement qui inscrit l'université dans son territoire par des partenariats multiples (théâtres, collèges, lycées...).
- 2ème édition du projet « Memory » avec la compagnie chorégraphique dirigée par Philippe Ménard, dont les objectifs croisent l'animation culturelle et artistique du campus, une dimension sociale forte en termes de mixité des publics intra et extra université et des temps de formation en direction des étudiants.
- Mise en place du projet « Unigong » autour d'un gamelan, instrument traditionnel en provenance d'Indonésie, installé au cœur de l'université. Par la pratique et la découverte de l'instrument, ce projet a pour vocation de réunir des étudiants, des salariés et des habitants de la ville de Nanterre, de toutes générations.

▪ *Convention avec des institutions culturelles locales pour l'accueil ou la co-organisation d'événements :*

Université du Littoral

- Centre chorégraphique de Roubaix : promotion d'une compagnie du CCN chaque saison à la Piscine (3 jours de stage+1 représentation)

- Studio 43 - partenariat pour les Lundis du Cinéma (projections de courts métrages)
- Musée portuaire - partenariat pour la diffusion du festival RIAD 2013.
- Scène Nationale de Dunkerque, le Bateau Feu.

Université du Mans

Convention de partenariat avec les Quinconces-l'Espal, l'Europa Jazz Festival, le Festival de l'Epau, l'ONPL pour accueillir à l'université des spectacles produits par eux-mêmes, avec ou sans contrepartie financière de l'université.

Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle

Convention avec le Théâtre de la Bastille en tant que structure d'accueil principale du festival étudiant ACTE ET FAC

▪ *Convention avec des institutions culturelles locales pour une co-production*

Université de Franche-Comté

Pavillon des sciences : co-animation d'un espace de découverte de la recherche et de la science, co-production d'expositions et d'outils de culture scientifique, co-animation de l'espace régional.

▪ *Convention avec des institutions culturelles locales pour une carte culture*

Université d'Angers

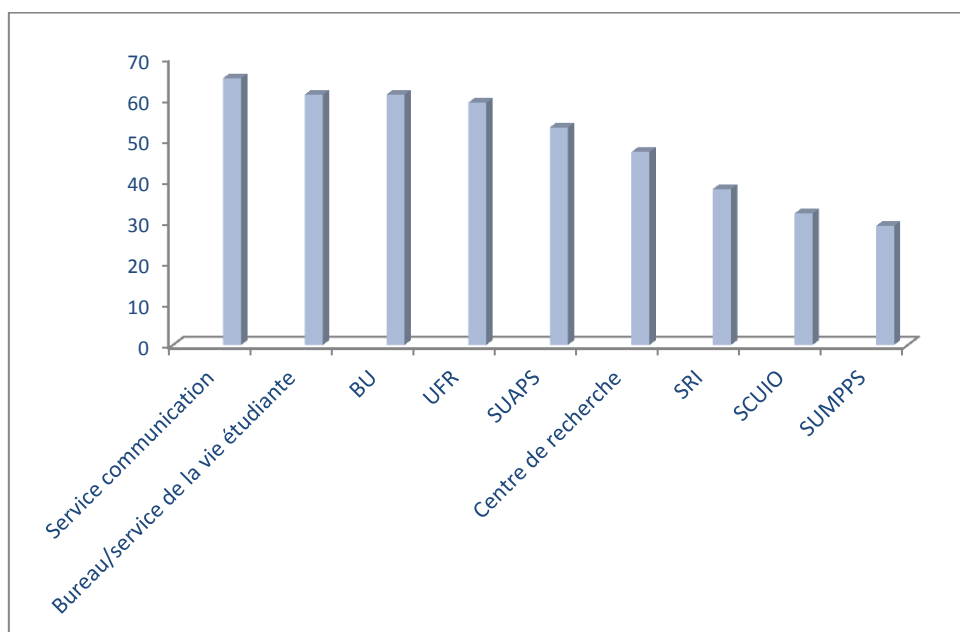
Carte culture offrant gratuité ou tarifs très attractifs pour 8 partenaires dans des champs disciplinaires différents. Une convention pour chaque partenaire :

- Angers/Nantes/Opéra
- Orchestre National des Pays de la Loire,
- Festival 1ers plans d'Angers
- l'EPCC Le Quai
- Le cinéma "Les 400 coups"
- Le Chabada - salle de concert de musiques actuelles
- Théâtre de l'Hôtel de Ville de St Barthélémy d'Anjou (commune limitrophe)
- La galerie sonore à Angers

► **La collaboration en interne**

Après avoir fait le tour des coopérations tissées avec des partenaires extérieurs dont on a vu la variété, il faut également se poser la question de la collaboration interne à l'établissement pour mener à bien une politique culturelle fédératrice : un service culturel est susceptible de travailler avec tous, son action s'articulant aux formations et à la recherche, donc en relation avec les UFR, les laboratoires de recherche et les bibliothèques universitaires, mais relevant aussi de la vie de campus et donc en relation avec les services correspondants, bureau de la vie étudiante, SUMPPS, SUAPS, service des relations internationales principalement, sans oublier les services de communication.

La question posée dans l'enquête est la suivante : « Etes-vous en relation avec » suivie du nom de chacune des 9 entités énumérées dans le graphique ci-dessous.



Comme le montre le graphique, les relations les plus nombreuses s'effectuent avec les services de communication (65 établissements), sachant que pour 5 universités (Bordeaux 4, Lille 1, Lille 3, Orléans, Pau-Pays de l'Adour) le service de communication est inclus dans le service culturel. Viennent ensuite à égalité les services de la vie étudiante et les bibliothèques universitaires (61 établissements). Ces dernières sont considérées comme des lieux culturels de l'université et à ce titre devraient avoir des liens naturels avec les services d'action culturelle. De même, pour les bureaux de la vie étudiante qui soutiennent les projets des étudiants dont la majorité s'inscrit dans le domaine culturel et qui gèrent le FSDIE, levier financier non négligeable.

Viennent ensuite les UFR (59 établissements) : collaborations diverses illustrées notamment par les UE culture de plus en plus mises en place.

Les SUAPS sont également en bonne place (53 établissements). Une des raisons de cette coopération tient au rôle important qu'ils jouent notamment dans le domaine de la danse, leurs activités se définissant d'ailleurs sous l'acronyme APSA : activités physiques, sportives et artistiques.

La majorité des établissements déclare être en relation avec la majeure partie des services ou composantes de l'université, comme le montre le tableau ci-dessous. Pour autant, il faut nuancer ces réponses car les questions de l'enquête ne permettent pas d'apprécier si ces relations mènent à une véritable coopération.

Nombre d'établissements en relation avec	13	13	13	13	5	3	3	4
un ou plusieurs des 9 services cités dans l'enquête	9	8	7	6	5	4	3	2

III La communication et la valorisation de l'action culturelle et artistique

Pour mener et réussir une véritable politique d'établissement en matière culturelle et artistique, la communication est un atout essentiel ; elle doit être diversifiée et si possible originale et innovante afin de toucher un public étudiant très sollicité par ailleurs.

Les services culturels en ont bien conscience puisque **sur 71 établissements, 69 organisent des actions d'information et de communication** auprès des étudiants et de la communauté universitaire. Les moyens de communication utilisés sont pluriels.

Ci-dessous des tableaux illustrant l'utilisation des différents modes de communication proposés dans l'enquête :

Vecteurs papier	Nombre d'établissements	Vecteurs électroniques	Nombre d'établissements
Affiches	68	Site internet de l'université	67
Guide de l'étudiant	51	Site internet du service culturel	30
Guide culturel de l'université	41	Messagerie électronique	62
Guide culturel des partenaires	37	Réseaux sociaux	66
Journal de l'université	34		

Vecteurs événementiels	Nombre d'établissements	Autres vecteurs	Nombre d'établissements
Événements de promotion de la vie associative	48	Kiosque d'information	36
Événements de la rentrée universitaire	59	Autres modes	24

Les 4 modes les plus utilisés sont les affiches (68 citations), les sites internet de l'université (67), les réseaux sociaux (66) et la messagerie électronique (62). Les événements de prérentrée universitaire comme moment choisi d'information des étudiants l'emportent sur les événements exclusivement dédiés à la promotion de la vie associative : 59 contre 48. Les divers guides restent des modes de communication importants que ce soient les guides de l'étudiant (51), les guides culturels de l'université (41) et même les guides culturels des partenaires dans lesquels les universités réussissent à mentionner leurs événements (37). Parmi les autres modes de communication, les établissements citent les flyers, l'édition de cartes postales, Radiocampus, les écrans TV dans les halls, les agendas mensuels. Citons pour les autres modes de communication *l'université Avignon-Pays de Vaucluse* qui a réalisé un

film de valorisation de la culture à l'université ou *l'université de Savoie* qui fait des captations vidéo des événements pour ensuite en assurer la diffusion.

33 établissements ont recours à au moins 10 des vecteurs de communication cités ; à titre d'exemples, *Paris Ouest* et *Paris 13* utilisent tous les moyens et *Amiens*, *la Rochelle*, *Paris 3-Sorbonne Nouvelle*, *Pau-Pays de l'Adour*, *Reims-Champagne Ardennes* et *Toulouse-Jean-Jaurès* recourent à 12.

A la question « de manière générale, selon quelle périodicité organisez-vous des actions d'information et de communication ? », 68 établissements ont opté pour des actions tout au long de l'année universitaire et non pas uniquement à quelques moments précis.

Comme on l'a vu *supra*, **le site internet est le 2^{ème} moyen le plus utilisé** en termes de communication. Quelques questions complémentaires ont été posées sur la gestion du site internet qui peut être un indicateur de l'implication de l'établissement dans la volonté de promotion de sa politique culturelle.

-1^{ère} question : « apparaissez-vous sur le site de l'établissement ? » : sur 71 réponses, un seul service culturel n'apparaît pas sur le site de son établissement.

-2^{ème} question : « un lien vers la rubrique culture apparaît-il en page d'accueil ? » : sur 70 réponses, un lien direct existe bien en page d'accueil pour 41 établissements ; dans 29 sites, il faut en revanche utiliser un accès intermédiaire (souvent vie de campus ou vie étudiante).

-3^{ème} question : « avez-vous un espace dédié ? » : 67 services disposent bien d'un espace dédié, 3 n'en ont pas. Pour 57 services, cet espace est supérieur à une page. Les coordonnées du service sont spécifiées sur 65 sites.

38 services envisagent des évolutions pour leur site.

15 établissements ont un site autonome avec une adresse URL propre: *Bordeaux 4*, *Bretagne Occidentale*, *Cergy-Pontoise*, *Clermont-Ferrand*, *Bourgogne*, *Limoges*, *Littoral*, *Haute Alsace*, *Paris 4 Sorbonne*, *Paris 13*, *Pau-Pays de l'Adour*, *Rennes 1*, *Rouen*, *Toulouse 2 Jean-Jaurès*, *Tours*.

Si les établissements d'enseignement supérieur se positionnent comme étant aussi des acteurs culturels locaux, il est souhaitable qu'une communication vers l'extérieur soit développée. Effectivement, **67 établissements déclarent faire connaître à l'extérieur leurs actions culturelles et artistiques.**

Les principaux modes de communication utilisés sont les suivants :

	Affiches	Diffusion du guide culturel de l'université	Medias locaux	Réseaux sociaux	Autres
Nombre d'établissements	49	35	62	65	28

Ce sont les réseaux sociaux et les medias locaux qui dans ce cas sont les plus utilisés.

Ci-dessous, des réponses développées par quelques établissements :

Angers : lors de manifestations importantes, information sur les panneaux lumineux de la ville d'Angers.

Artois : agenda culturel territorial.

Avignon : liens avec les associations de quartier, mailing list, média nationaux.

Besançon : partenariat avec la presse (France Bleu Besançon, besancontv...), flyers, achat d'encarts publicitaires.

Bordeaux-IV : flyers sur certains lieux culturels de la ville.

Cergy-Pontoise : relations publiques, achat d'espace publicitaire.

Clermont-Ferrand I et II : présence dans les supports d'information de la ville.

La Réunion : mailing à l'ensemble des partenaires institutionnels et des personnes en ayant fait la demande

La Rochelle : présence artistique dans la cité (centre-ville et quartiers), actions nombreuses co-construites avec les acteurs culturels du territoire, le service culturel de la ville, le service enseignement supérieur de la communauté d'agglomérations. Ouverture de toutes nos manifestations au public extérieur à l'université.

Le Havre : nous diffusons notre carte postale mensuelle et notre brochure de rentrée dans certains lieux culturels de la ville ou dans certains lieux fréquentés par des étudiants.

Le Mans : newsletters régulières aux abonnés.

Lille-III : salons, forums, présence lors des grands rendez-vous culturels de la région

Nantes : agenda mensuel "papier" des événements (32 pages - diffusion à 8000 exemplaires), pages culturelles du site Web, "actus", complémentarité des différents supports de communication : flyers, affiches, vitrophanies...

Pau : intervention urbaine, présentation de saison dans les lieux partenaires.

Reims : dans tous les lieux culturels, dans les lieux de formation post-bac, Hôtel de Ville, Office de tourisme, Galerie culture...

Rennes-I : flyers - programmes distribués dans les lieux culturels, en magasin, communication via la Nuit des 4 jeudis /partenariat avec la Ville de Rennes, via les sites et autres moyens de diffusion des partenaires sur les projets partagés.

Saint-Etienne : achat d'encarts publicitaires dans mensuels culturels gratuits.

Toulouse INSA : magazine culturel des établissements membres de la COMUE.

Les trois « piliers » de l'action culturelle

La politique culturelle d'un établissement d'enseignement se traduit en actions qui reposent sur ce que l'on considère communément comme étant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'accès au savoir, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes. Aussi, les services culturels (ou assimilés) ont-ils été interrogés sur la mise en œuvre de ces trois approches par des questions portant :

- sur l'offre culturelle et artistique;
- sur les pratiques culturelles et artistiques ;
- sur la présence artistique à l'université.

IV- L'offre culturelle et artistique au sein de l'établissement

Dans cette partie, deux volets principaux ont été distingués : la diffusion et la production.

IV-1 La diffusion de manifestations culturelles et artistiques

La diffusion s'entend de manifestations culturelles et artistiques accueillies par l'établissement et dont les services culturels et/ou les étudiants ne sont ni les créateurs ni les organisateurs.

Pour apprécier la politique culturelle des établissements en matière de diffusion, les disciplines artistiques et culturelles suivantes ont été proposées : théâtre, danse, arts du cirque, architecture, cinéma, musique, arts plastiques, photographie, video, patrimoine, paysage, livre et lecture, arts numériques, culture scientifique et technique, diversité linguistique et autres. Pour chacun de ces domaines, il a été demandé de distinguer les manifestations professionnelles et amateurs.

► Les manifestations culturelles et artistiques

62 établissements sur 71 -soit 87%- ont accueilli, lors de l'année universitaire 2013-2014, 4028 manifestations culturelles tous domaines confondus dans leurs murs.

Le nombre de ces manifestations s'échelonne selon les établissements de 1 à 360.

Le tableau ci-dessous présente par ordre croissant les 23 établissements qui ont diffusé plus de 60 événements dans le courant de l'année universitaire 2013-2014.

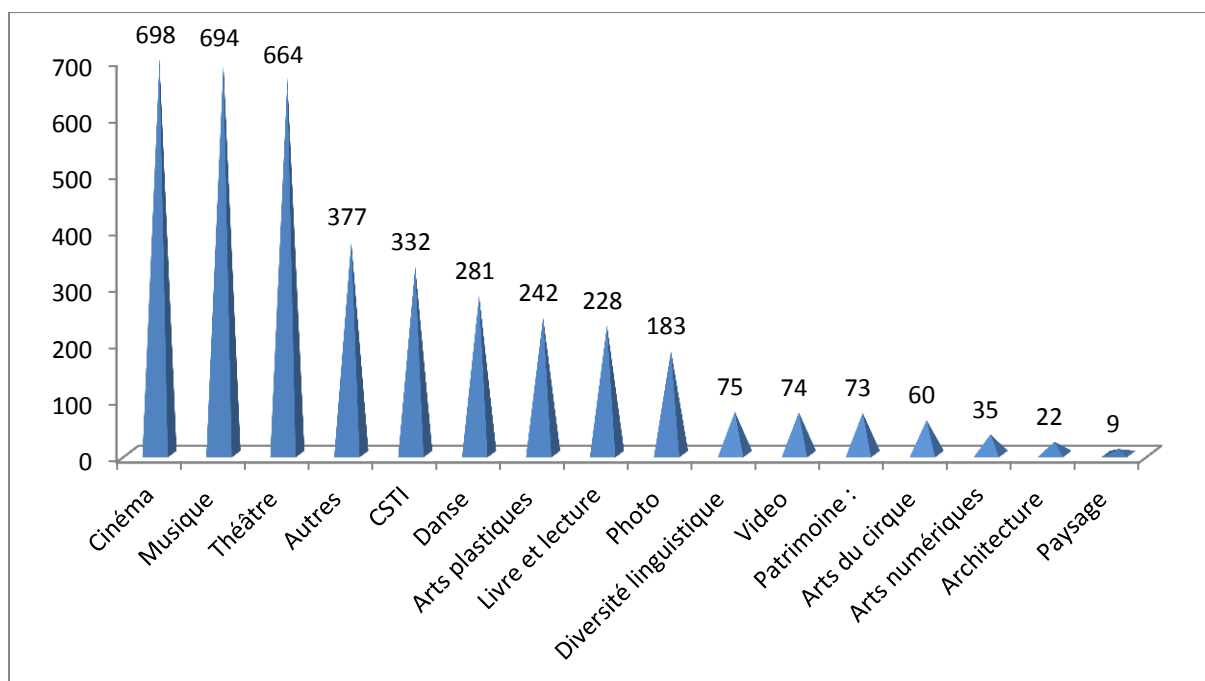
Etablissements	Nombre de manifestations diffusées	Etablissements	Nombre de manifestations diffusées
Le Mans	63	Toulouse-III Paul Sabatier	96
Angers	64	Rennes-II	98

Franche Comté	67	Paris-Diderot	108
Clermont-Ferrand I et II	73	Paris-IV-Sorbonne	120
Tours	75	Rennes-I	135
Poitiers	77	Lyon-I	143
Orléans	78	Avignon-Pays de Vaucluse	175
La Rochelle	85	Toulouse-Jean-Jaurès	178
Lyon - ENS	89	Grenoble Université	225
Bourgogne	95	Lille-III	236
Urca	95	Nantes	360
Lorraine	95		

Sur les 4 028 manifestations, 2 425 sont professionnelles (soit 60%) et 1 603 amateurs. La part des manifestations professionnelles prédomine nettement dans les domaines suivants : paysage (89%), patrimoine (85%), CSTI (81%), architecture (73%), cinéma (72%), livre-lecture (71%), cirque (70%). Elle est pratiquement à part égale pour la musique (52%). En revanche, elle est minoritaire en photographie (27%), en vidéo (38%), en théâtre (41%), en arts numériques (46%).

3 disciplines artistiques arrivent en tête : tout d'abord, le cinéma (698 manifestations), puis la musique (694 manifestations) et le théâtre (664 manifestations). A l'opposé, certains domaines sont sans surprise nettement plus confidentiels : le paysage (9 manifestations), l'architecture (22).

Ci-dessous la répartition du nombre de manifestations par discipline et par ordre décroissant.



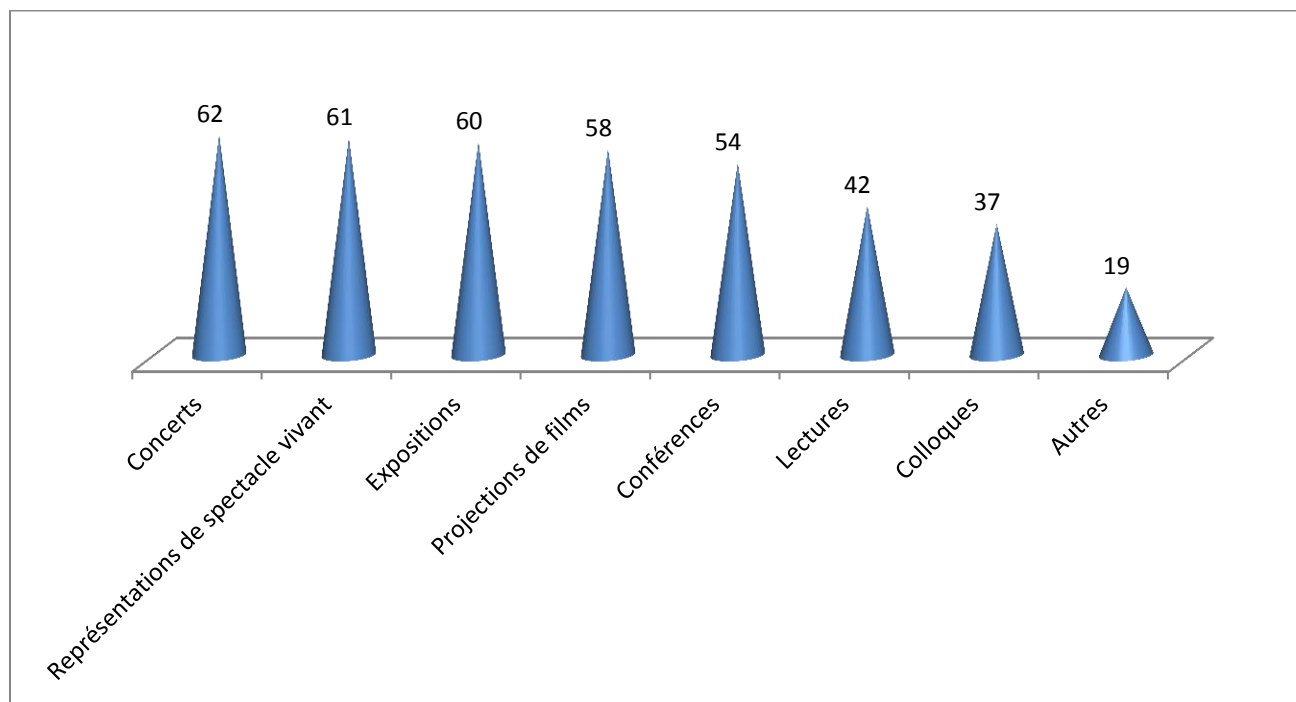
Aucun établissement n'organise des manifestations dans toutes les disciplines citées ci-dessus, sauf *Grenoble Université* qui touche à tous les domaines à part le paysage. Les réponses données montrent une différence d'approche en matière de politique d'accueil de manifestations artistiques et culturelles ; ainsi, certaines universités ont une politique plutôt éclectique alors que d'autres auront tendance à se spécialiser dans un genre plutôt que dans d'autres.

Ci-dessous quelques exemples de discipline artistique plus particulièrement développée dans des établissements (entre parenthèse, le nombre de manifestations) :

Théâtre : université de Lorraine (69), Lyon 1 (42), Paris 3 (38), Grenoble université (32), Toulouse 3 (30).
Danse : Lyon 1 (34), Toulouse 2 (28), Poitiers (20), Grenoble université (17).
Arts du cirque : Amiens (17), Lyon 1 (9).
Cinéma : Lille 3 (200), Rennes 2 (48), Clermont-Ferrand I et II (38).
Video : Rennes 2 (15), Paris XIII (8), Rouen (7).
Musique : Paris IV (50), Grenoble université (50), Dijon (35), Toulouse 2 (34), Tours et Nantes (30).
Livre et lecture : Paris IV (30), Toulouse II- (28).
CSTI : Avignon (58), Nantes (38), Paris 7 Diderot (20), Grenoble université (17), La Rochelle (16), Lyon I (15).
Arts plastiques : Tours (20), Lille 1 (19), Paris Dauphine (18), Amiens (16).

Les manifestations culturelles sont présentées sous les formes principales suivantes :

Nombre d'établissements organisant des ...



Quelques exemples d'autres formes :

Avignon : plateaux radio, café débat, tournages, installations, visites patrimoniales

Besançon : animations, jeux, rencontres conviviales

Bordeaux 3 : rencontres de personnalités, résidences d'artistes

Orléans : rencontres littéraires

Poitiers : arts de la rue

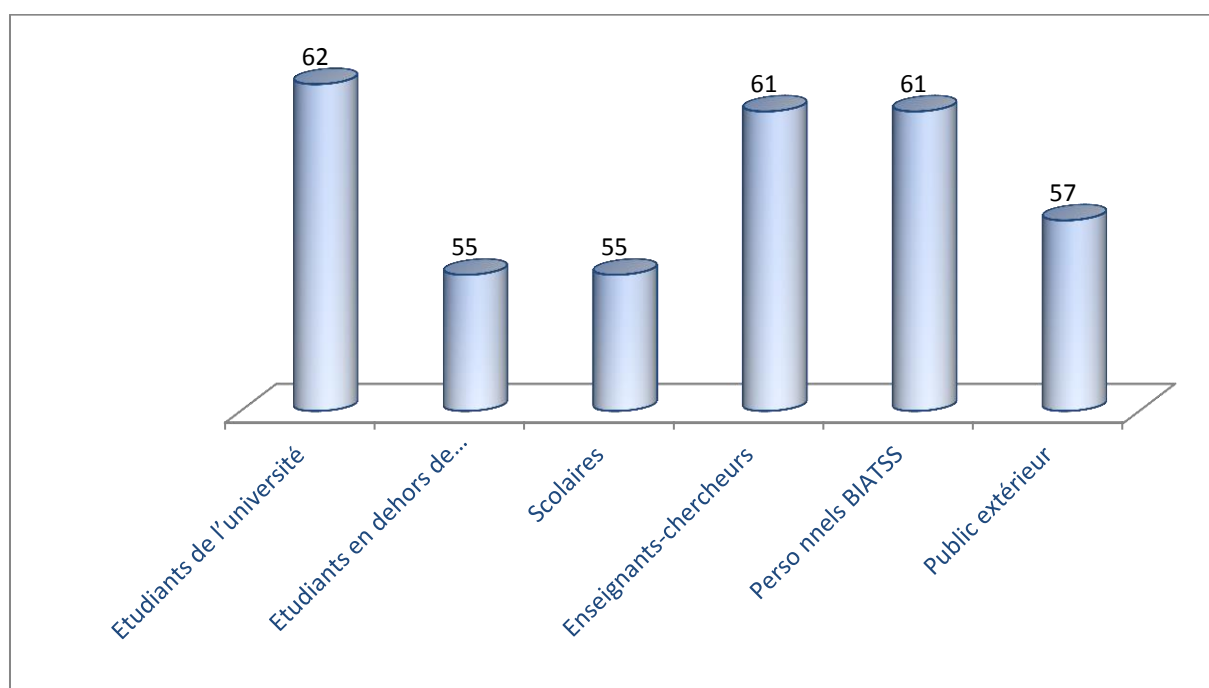
Les spectacles accueillis sont majoritairement gratuits dans 49 établissements et tous payants dans les 13 autres, ces derniers ayant tous mis en place une billetterie. Ils proposent des tarifs réduits pour les étudiants et 8 d'entre eux ont mis en place plusieurs tarifs réduits à destination des étudiants.

► Le public

Il est relativement varié. Pour cerner le profil des spectateurs, 6 catégories ont été proposées : les étudiants de l'université, les étudiants en dehors de l'université, les scolaires, les enseignants-chercheurs, les personnels BIATSS, le public extérieur.

Le tableau ci-dessous montre l'importance de chacune des catégories en fonction du nombre de citations des 62 établissements.

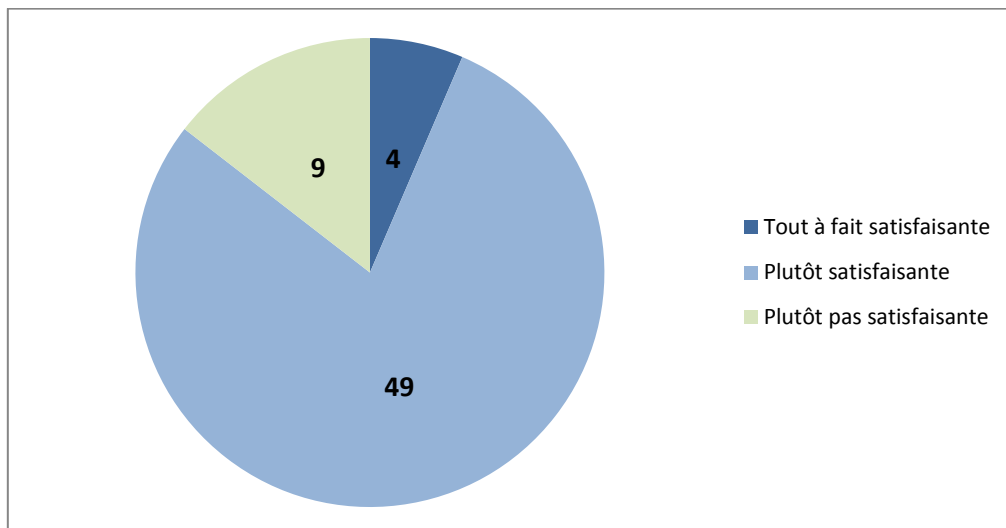
Nombre d'établissements ayant cité chacune des catégories



3 catégories sur 6 dominant : les étudiants de l'université en tête, puis les enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS. Quelques établissements n'accueillent pas d'étudiants extérieurs, ni de scolaires ni de grand public.

A la question « comment estimez-vous la fréquentation pour l'ensemble des spectacles diffusés », les réponses des 62 établissements sont plutôt positives :

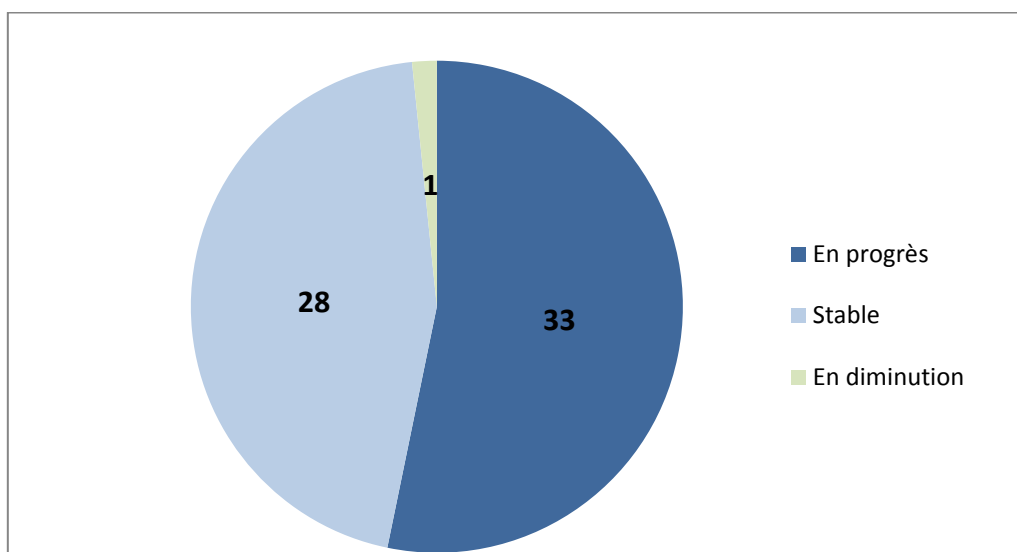
Nombre d'établissements



Citons les 4 universités « tout à fait satisfaites » : *Littoral, La Rochelle, Paris 7-Diderot, Toulouse 2-Jean-Jaurès*.

De même pour l'estimation de l'évolution de la fréquentation :

Nombre d'établissements



33 établissements constatent une augmentation de leur fréquentation contre une seule qui relève une diminution.

33 établissements ont pu répondre aux questions sur le nombre de spectateurs. **Sur cette base, le nombre s'élève à 234 500 spectateurs** et s'échelonne entre 95 et 22 500, soit une moyenne de 14 000 spectateurs. 10 établissements accueillent plus de 10 000 spectateurs sur l'ensemble de leurs manifestations.

Lyon-I	10 943	Rennes-II	15 000
Toulouse-III	11 000	Toulouse-II	16 866
Paris-IV	12 500	Bordeaux-III	20 243
Pau	14 847	Poitiers	22 000
Reims	15 000	Rennes-I	22 500

IV-2 La production de manifestations culturelles et artistiques

► Les manifestations culturelles et artistiques

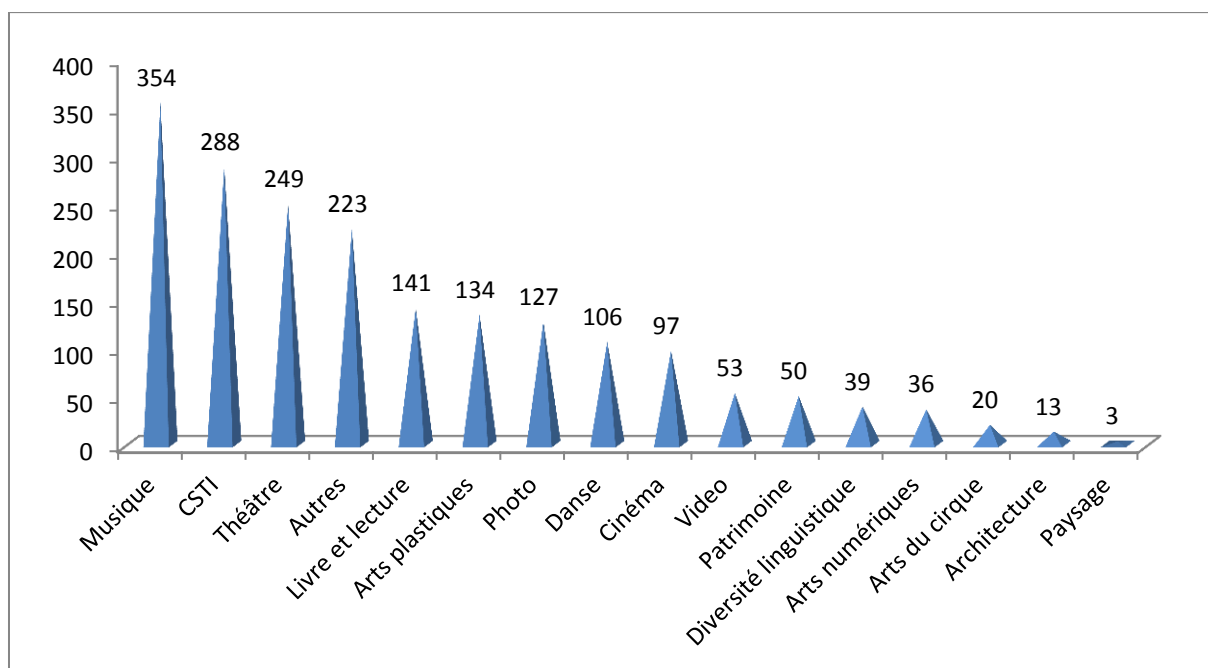
54 établissements sur 71- soit 76% - ont produit, lors de l'année universitaire 2013-2014, 1933 manifestations tous domaines confondus. Leur nombre s'échelonne selon les établissements de 1 à 212.

Le tableau ci-dessous présente par ordre croissant les 15 établissements qui ont produit plus de 50 spectacles dans le courant de l'année universitaire 2013-2014 :

Tours	51	Toulouse-II	79
Chambéry	52	Grenoble université	80
Paris-IV	52	Paris-VI	102
Rennes II	52	Avignon	171
Dijon	56	Strasbourg	187
Reims	56	Nantes	212
LYON - ENS	59		
Clermont-Ferrand I et II	77		

3 disciplines arrivent en tête : tout d'abord, la musique (354 manifestations) suivie de la CSTI (288 manifestations) et du théâtre (249 manifestations). Pour mémoire, musique et théâtre sont en tête aussi pour les spectacles diffusés. On retrouve également les mêmes domaines les moins abordés que pour la diffusion : le paysage (3 manifestations) et l'architecture (13).

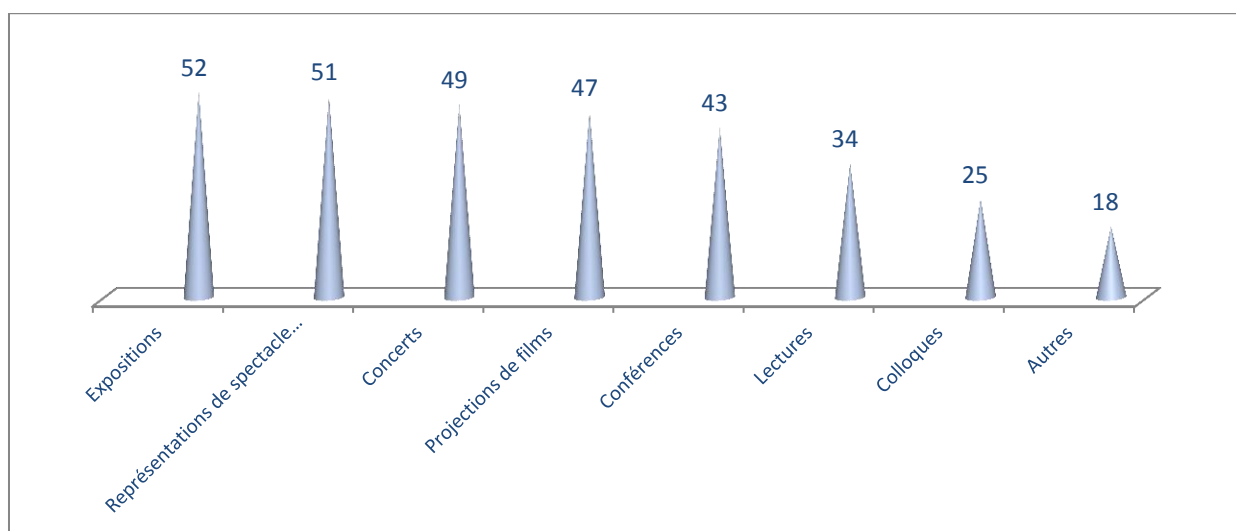
Ci-dessous la répartition du nombre de manifestations par discipline artistique et culturelle et par ordre décroissant.



Une question complémentaire est posée dans l'enquête: **qui est à l'origine** de la manifestation produite : le service culturel, une association étudiante, un enseignant-chercheur? Ce sont les services culturels qui arrivent en tête pour l'ensemble des domaines avec 282 citations, les associations étudiantes et les enseignants-chercheurs étant à égalité avec 188 citations chacun. A l'exception du cinéma où les associations étudiantes sont les premières et de la diversité linguistique où les enseignants-chercheurs sont en tête, les services culturels jouent le premier rôle de producteur dans toutes les disciplines.

Les manifestations culturelles produites sont présentées sous les formes suivantes :

Nombre d'établissements organisant des ...



18 établissements ont recours à d'autres formes comme des masters classes, des cartes blanches, des stages, des ciné-concerts....

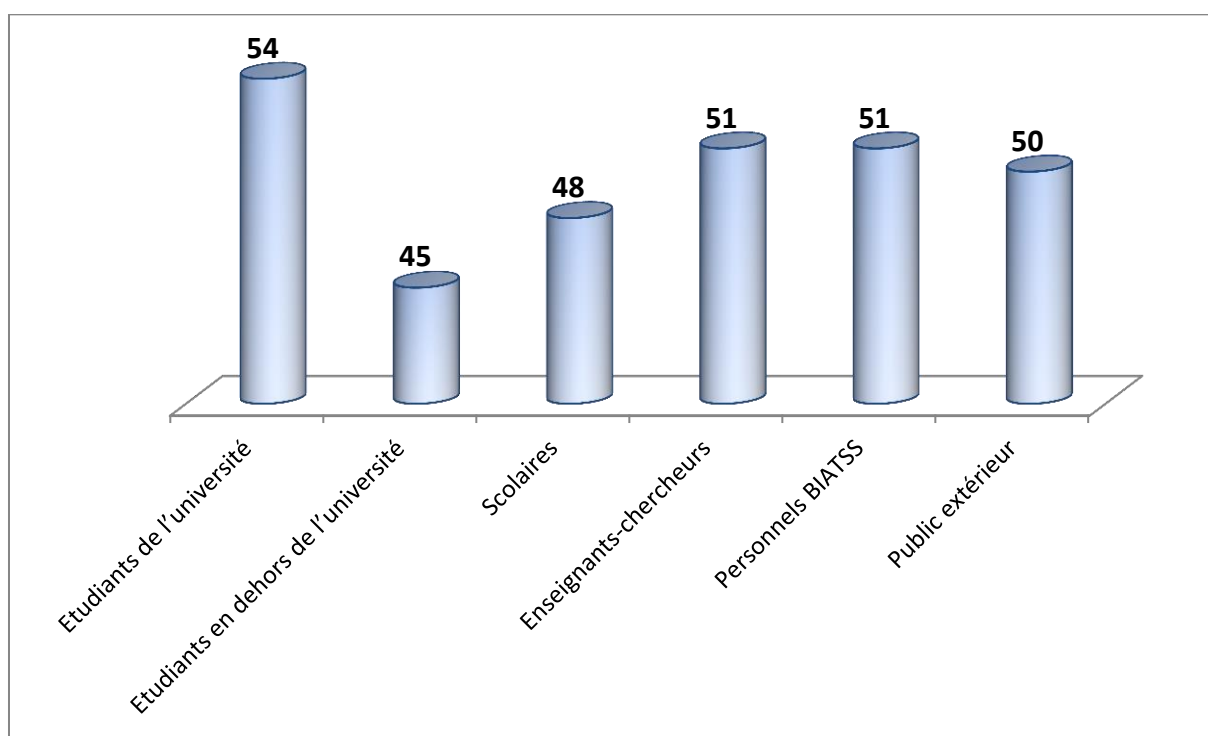
Les spectacles sont gratuits dans 47 établissements, payants dans 7 autres. Ces derniers ont mis en place une billetterie. Ils proposent des tarifs réduits pour les étudiants, 3 d'entre eux proposant plusieurs tarifs réduits.

► Le public

Pour cerner leur profil, les 6 mêmes catégories de spectateurs ont été proposées.

Le graphique ci-dessous montre l'importance de chacune des catégories en fonction du nombre de citations des 54 établissements.

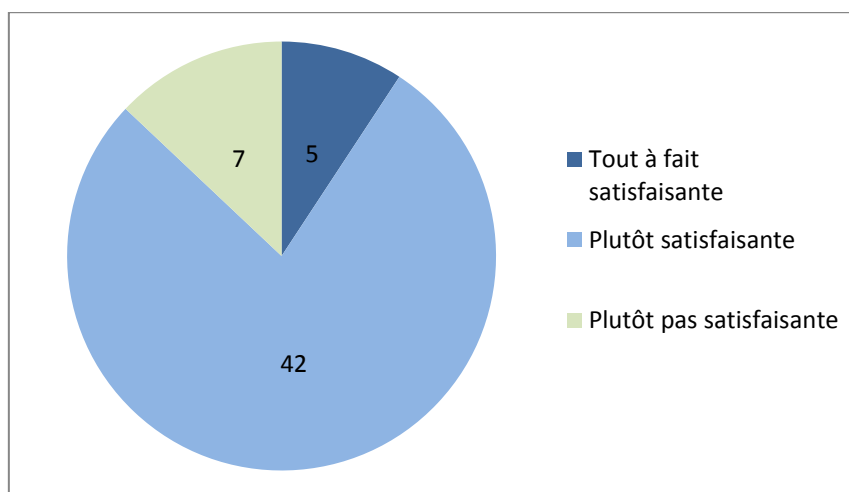
Nombre d'établissements ayant cité chacune des catégories



Les étudiants de l'université sont majoritairement cités par les établissements ; les enseignants-chercheurs, les BIATSS et le grand public font part égale dans les citations. Les étudiants en dehors de l'université semblent plus difficilement mobilisables que pour les spectacles diffusés.

A la question « comment estimez-vous la fréquentation pour l'ensemble des spectacles produits », les réponses positives des 54 établissements sont supérieures à celles recueillies pour les spectacles diffusés

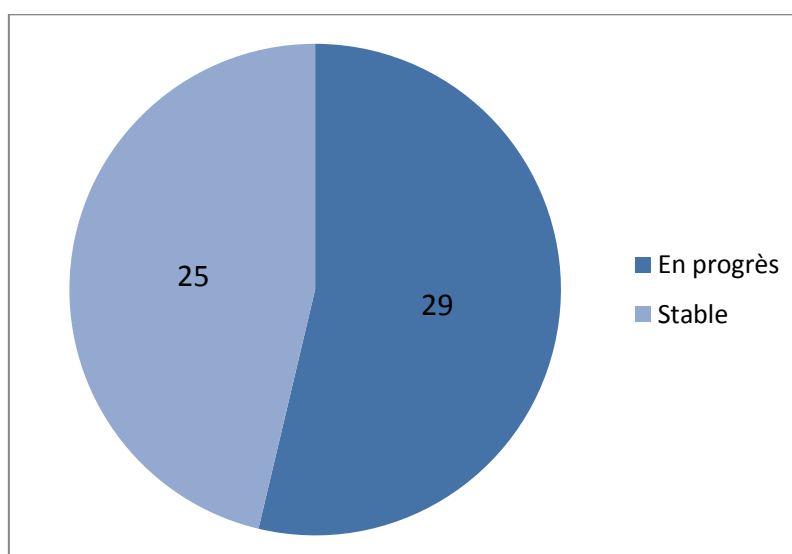
Nombre d'établissements



Citons les 5 universités « tout à fait satisfaites » : *Aix-Marseille, Littoral, La Rochelle, Pau-Pays de l'Adour, Toulouse 2-Jean-Jaurès.*

L'appréciation de l'évolution de la fréquentation est également positive, aucun établissement ne relevant une diminution.

Nombre d'établissements



19 établissements seulement sont en mesure de répondre aux questions sur le nombre de spectateurs. Sur cette base, **le nombre de spectateurs s'élève à 205 500 pour l'année universitaire 2013-2014** et s'échelonne entre 99 et 110 000, soit une moyenne de 11 000 ; 10 établissements accueillent plus de 4 000 spectateurs dans l'année.

Artois	4 000	Paris-IV	12 500
Pau	5 045	Avignon	15 000
Bourgogne	6 095	Rennes-II	17 000
Clermont-Ferrand I et II	7 000	Strasbourg	110 000
Urca	10 000		

On peut sans problème regrouper les réflexions des établissements relatives à la fréquentation qu'elles concernent les spectacles accueillis ou les spectacles produits.

La lecture des appréciations portées par les services sur la fréquentation des spectacles vient nuancer l'interprétation des chiffres affichés et montre que la conquête du public est un combat constant.

Ainsi, si les étudiants de l'université composent en général la majorité des spectateurs, les attirer et les fidéliser ne vont pas de soi. Pour cela, beaucoup de paramètres doivent être pris en compte si l'on veut vraiment arriver à toucher ce public volatile comme l'expliquent plusieurs universités :

Savoie : il faut faire preuve d'optimisation dans la programmation en ne négligeant jamais les problématiques de date, d'heure et de contenus ainsi que de régularité pour parvenir à stabiliser le public.

Limoges : il faut mettre en œuvre une programmation répondant à l'attente de la communauté universitaire, étudiants ou personnels, que l'on finit par connaître, un calendrier évitant les manifestations concurrentes, à des moments forts de l'université, en dehors des examens...

Urca : il faut prendre en compte les éléments qui impactent la participation des étudiants : beaucoup d'événements dans la ville, des sites dispersés, des étudiants qui ne se saisissent pas de l'information, qui aiment faire la fête entre potes, qui ne restent pas sur le campus...

Marne-la-Vallée relate ses difficultés rencontrées dues à l'étendue du territoire, au campus situé en dehors de l'agglomération, à la désertification du campus dès la fin de l'après-midi, facteurs qui ne favorisent pas la participation notamment étudiante.

Attirer les personnels de l'université n'est pas une démarche plus simple, surtout quand il s'agit de spectacles étudiants amateurs : aussi, la remarque de *Strasbourg* : « Quant aux enseignants-chercheurs et personnels BIATSS, c'est le public le plus difficile à capter, malgré la gratuité de nos actions et les campagnes de communications papier (affiches, programmes, flyers) et numérique (site internet, invitation électronique...) ».

Les universités de *Reims*, *Nantes* et *Dijon* rappellent aussi que leur politique culturelle se heurte à la concurrence d'une offre culturelle et artistique sur leur territoire particulièrement fournie. Ex *Dijon* : « La ville de Dijon bénéficie d'une offre culturelle très

forte. De fait, avec des tarifs attractifs (Carte Culture), nous sommes souvent en concurrence avec d'autres spectacles et concerts tout aussi intéressants ».

Face à ces défis, beaucoup répondent par la nécessité de communiquer et de travailler sur la médiation, de mieux associer à l'organisation des événements étudiants et personnels, de travailler avec toutes les composantes de l'université et d'avoir une offre variée.

Toulouse 2-Jean-Jaurès explique comment le service a réussi à améliorer la fréquentation : « Lieu culturel de mieux en mieux connu par les étudiants grâce aux journées d'intégration organisées à chaque début d'année universitaire ; diversité et qualité des spectacles proposés ; grâce aussi à l'extension des horaires des spectacles présentés le midi, mais désormais également le soir ».

ou *Rennes 1* : « offre variée, implication des étudiants, lieu de spectacle - conférences - expositions, etc. de plus en plus connu du public extérieur ».

Quelques universités constatent qu'au fil des saisons, elles ont réussi à fidéliser un public qui les suit et qui relève en fait pour beaucoup du « grand public ».

Ainsi, *Lille 1* : « l'objectif serait effectivement de pouvoir atteindre encore plus d'étudiants, notamment via les enseignants ; la pratique ayant toujours été d'ouvrir à un public extérieur à l'université, nous en avons fidélisé un noyau fluctuant mais habitué à venir jusqu'au campus, public fidélisé davantage qu'en interne ».

ou *Strasbourg* : « La stabilité de la fréquentation des spectacles diffusés s'explique en grande partie par la fidélisation de notre public (universitaire et extérieur) qui suit des manifestations pérennes pour la plus part (Rencontres européennes de littérature, spectacles issus des ateliers culturels, concert annuel de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, concert annuel de MUSICA, concert annuel des Percussions de Strasbourg, concert annuel du Parlement de Musique, Cycle de cinéma ».

Nous terminerons cette partie sur des notes résolument optimistes avec ces quatre témoignages :

Paris 13 : « Nous avons de plus en plus d'adhérents (de 300 à 800 adhérents en 5 ans).

La fréquentation dans le Forum est plutôt bonne, la préférence allant aux concerts et aux manifestations mettant en scène des étudiants. A la Chaufferie, pour les rencontres littéraires, les étudiants viennent avec leurs enseignants, le public est plus ciblé... Pour les expositions, cela dépend de l'UFR impliquée dans le montage de l'expo, mais c'est un lieu que les gens aiment, surtout pour le pot du vernissage ! ».

Pau-Pays de l'Adour : « C'est difficile mais nous avons une base de public fidèle, qui vient partager des moments régulièrement et un autre qu'on ne verra spécifiquement que sur certaines esthétiques ou champs artistiques. La notoriété des artistes invités faisant aussi la différence ».

La Nouvelle Calédonie : « L'UNC (très jeune université créée en 2000) a su se faire une place dans le paysage de la culture calédonienne ; la mission culture UNC créée en 2010, le travail sur 4 années pleines porte ses fruits ».

Et Paris 3-Sorbonne Nouvelle : « Bien qu'il soit compliqué d'inciter le public à rester à l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 hors des heures d'étude et de travail et cela car notre université est très centrale (en plein cœur du Quartier Latin) et, par conséquent, est difficilement appréhendée comme un "campus", nous notons qu'une bonne campagne de communication en amont et jusqu'au jour de la manifestation (tractage de dernière minute dans les locaux) accroît considérablement le nombre de participants. Enfin, et peu importe le nombre d'inscrits, nous notons que les spectateurs sont toujours enthousiastes et ravis à l'idée de vivre une expérience nouvelle sur leur lieu de travail ou d'étude ».

IV-3 Les festivals

Les festivals représentent des temps forts dans la programmation culturelle d'un établissement, ils ont souvent une plus grande visibilité que d'autres manifestations, ils se caractérisent par une ouverture forte sur l'extérieur et impliquent largement la population étudiante comme acteur et spectateur. Leur caractère festif participe à l'animation des campus.

39 établissements (soit 55%) organisent un ou plusieurs festivals, ce qui représente au total 80 festivals universitaires. Leur nombre par établissement s'échelonne entre 1 et 9. Si la majorité des établissements présente 1 ou 2 festivals annuels, 8 en organisent entre 3 et 9 :

Lyon-I	3
Nantes	3
Orléans	3
Reims	3
Paris-IV	4
Rennes-II	5
Paris-Dauphine	6
Poitiers	9

Vous trouverez en annexe n°1 la liste des festivals indiqués dans les réponses de l'enquête.

Les services culturels sont majoritairement à l'initiative de la création des festivals (cités par 33 établissements), viennent ensuite les associations étudiantes (dans 14 établissements) et loin derrière les UFR (dans 2 universités : *Aix-Marseille et Poitiers*). Compte tenu du nombre de festivals à l'université de *Poitiers*, le service culturel, les associations étudiantes et les UFR sont tous les trois impliqués dans la création de festivals.

Comme pour les autres manifestations culturelles déjà évoquées, la palette des disciplines dans lesquelles s'inscrivent les festivals universitaires est large et chacun des 16 domaines proposés est concerné par au moins un festival avec néanmoins des différences marquées. Là encore, ce sont musique, danse, théâtre et cinéma qui sont les plus cités, sachant que les festivals peuvent être interdisciplinaires et dans ces cas-là élargir à plusieurs domaines.

Ci-dessous les citations par établissement de chacun des domaines culturels proposés dans les festivals :

Domaine	Nombre d'établissements	Domaine	Nombre d'établissements
musique	30	CSTI	11
danse	25	arts du cirque	9
théâtre	24	arts numériques	7
cinéma	17	autres	6
arts plastiques	15	patrimoine	4
photo	14	diversité linguistique	4
video	14	paysage	3
lecture	12	architecture	1

Intéressons-nous aux disciplines « plus rares » qui sont plutôt abordées à l'occasion de festivals pluridisciplinaires :

-l'architecture : elle ne fait pas l'objet d'un festival dédié mais est traitée dans le cadre du festival pluridisciplinaire porté par la COMUE Grenoble Université « Au poil ! » qui dure 10 jours et irrigue les sites de Grenoble, Chambéry et Annecy.

-le paysage : thème que l'on retrouve dans les festivals organisés par les universités de Limoges, Poitiers et la COMUE de Grenoble.

-la diversité linguistique : 4 festivals en traitent : ceux des universités d'Orléans, La Rochelle, Artois et la COMUE de Grenoble.

-le patrimoine : 4 festivals en traitent également: ceux des universités de *La Rochelle, Nice, Poitiers et la COMUE de Grenoble*.

-les arts numériques : 7 établissements abordent ce domaine en progression : *Paris-Ouest Nanterre, Pierre-et-Marie Curie, Nîmes, La Rochelle, la COMUE de Grenoble, Savoie, Artois*.

-les arts du cirque : 9 établissements s'emparent de ce thème dans le cadre d'un festival universitaire : *Artois, Limoges, l'ENS Lyon, Orléans, Pierre-et-Marie Curie, Paris-Ouest Nanterre, St Etienne, Toulouse 1 et la COMUE de Grenoble*. A noter que l'université

Toulouse-1 Capitole organise un festival entièrement consacré aux arts du cirque : « Du Cirque ! » qui est un festival transdisciplinaire de cirque contemporain.

12 établissements organisent des festivals largement interdisciplinaires, durablement installés sur le campus et dont l'objet principal est la promotion de la création étudiante.

Quelques exemples :

-Angers : le festival de la création universitaire pendant 10 jours

-Bordeaux 1 : le festival des créations étudiantes « les moissons d'avril » pendant 15 jours

-*La Rochelle* : le festival « Etudiants à l'affiche » pendant 24 jours. Il se caractérise par sa durée et son amplitude artistique : en effet, l'offre culturelle et artistique touche toutes les disciplines proposées à l'exception des arts du cirque et le paysage.

-*Orléans* : le festival « Le grand bain » pendant 15 jours

-*L'ENS Lyon* : le festival CITHEMUSE pendant 10 jours : il est organisé par les associations culturelles pour favoriser l'émergence de jeunes talents et se déroule en septembre pour accueillir les nouveaux étudiants (plus d'une semaine de festival toutes disciplines : musique, danse, cinéma, théâtre).

La durée des festivals est très variable : de 1 jour à 15 jours en général, avec des durées intermédiaires de 10, 8, 7 et 5 jours comme étant les durées les plus fréquentes. Au-delà, *La Rochelle* organise un festival pluridisciplinaire d'une durée de 24 jours.

Si l'on prend les disciplines les plus retenues, le nombre de jours nationalement consacrés à des festivals culturels dans les universités sur l'ensemble du territoire est loin d'être négligeable.

Théâtre : 192 jours

Danse et musique : 183 jours

Photo : 139 jours

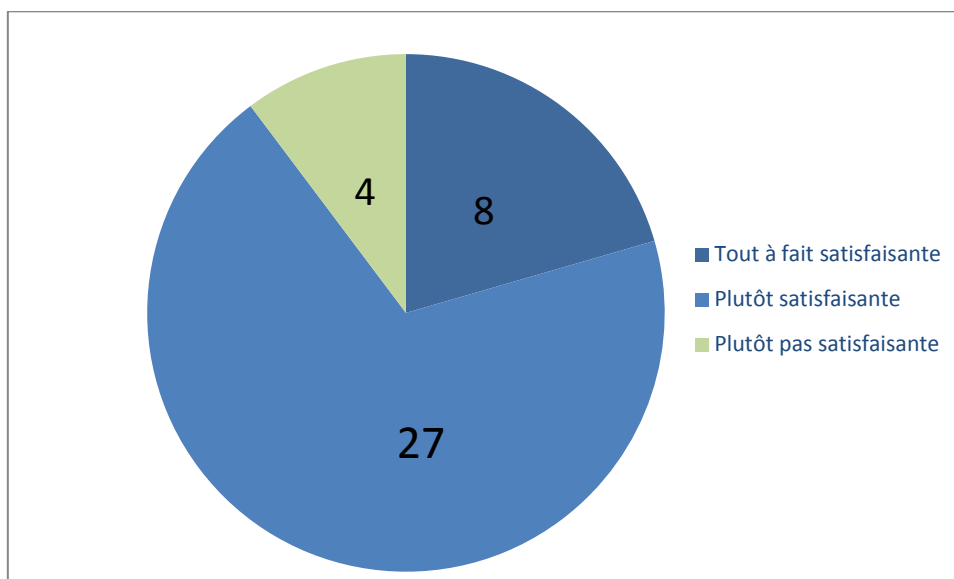
Arts plastiques : 126 jours

Cinéma : 111 jours

Les festivals sont très majoritairement organisés au 3^{ème} trimestre de l'année universitaire, puis au 2nd trimestre et beaucoup moins au 1^{er} trimestre.

A la question « comment estimez-vous la fréquentation pour l'ensemble des festivals ? », le taux de satisfaction est très positif.

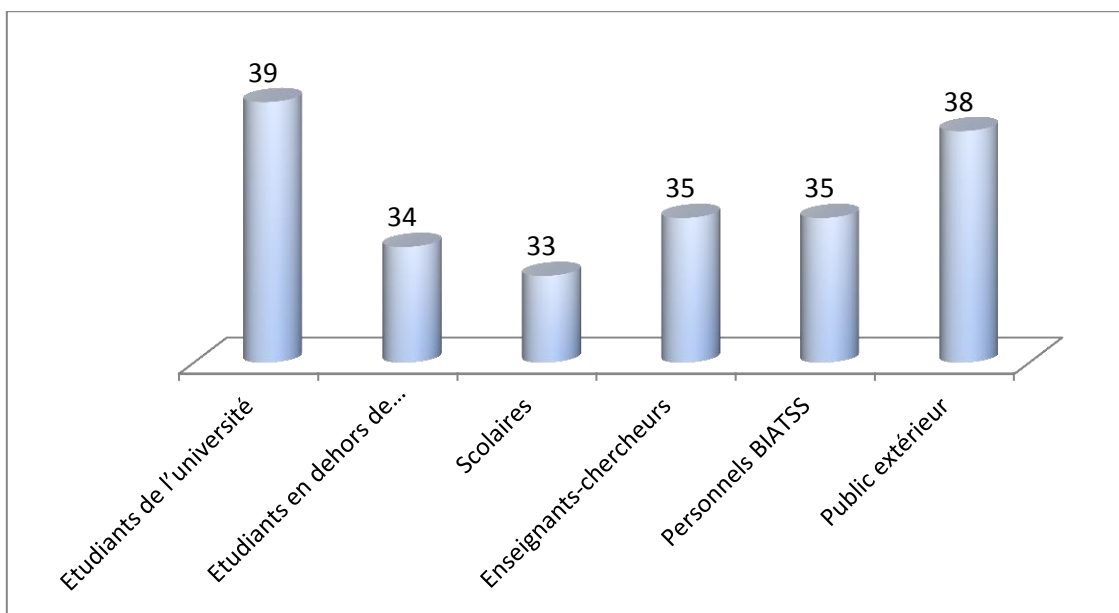
Nombre d'établissements



L'évolution de la fréquentation est ressentie de manière globalement positive : en progrès pour 54% des établissements, stable pour 46%. Une seule université constate une diminution.

Les 2 catégories de spectateurs les plus citées sont les étudiants de l'université et le public extérieur.

Nombre d'établissements



IV-4 Ciné-club, orchestre, chorale et théâtre

Ciné-club, orchestre, chorale, théâtre sont les formes traditionnelles que l'on peut avoir de la représentation de l'action culturelle dans les universités. Les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger et en particulier ceux des pays anglo-saxons sont réputés pour avoir des orchestres, des chorales, des théâtres nombreux et de qualité.

Moins répandus et moins reconnus dans les universités françaises, ils jouent cependant un double rôle non négligeable en relevant à la fois de l'offre culturelle et de la pratique amateur.

Pour mieux connaître leur situation actuelle, le même type de questions a été posé : nombre, type de gestion, nombre de représentations, public.

► Les ciné-clubs

32 établissements sur les 71 répondants ont des ciné-clubs, soit 45%. Leur mode d'administration est variable :

-19 ciné-clubs sont administrés par une seule entité : 11 par une association étudiante, 6 par le service culturel et 2 par un enseignant-chercheur.

-11 ont choisi la cogestion sur la base de binômes variés : association étudiante et autre (1 établissement), association étudiante et enseignant (2 établissements), service culturel et association étudiante (3 établissements), service culturel et enseignant (5 établissements).

-2 sont gérés par 3 partenaires.

Le nombre de séances au cours de l'année universitaire 2013-2014 s'élève à 483 et est relativement contrasté d'une université à l'autre : le minimum est 4, le maximum 34, la moyenne s'élevant à 16. 13 universités organisent entre 34 et 20 projections par an.

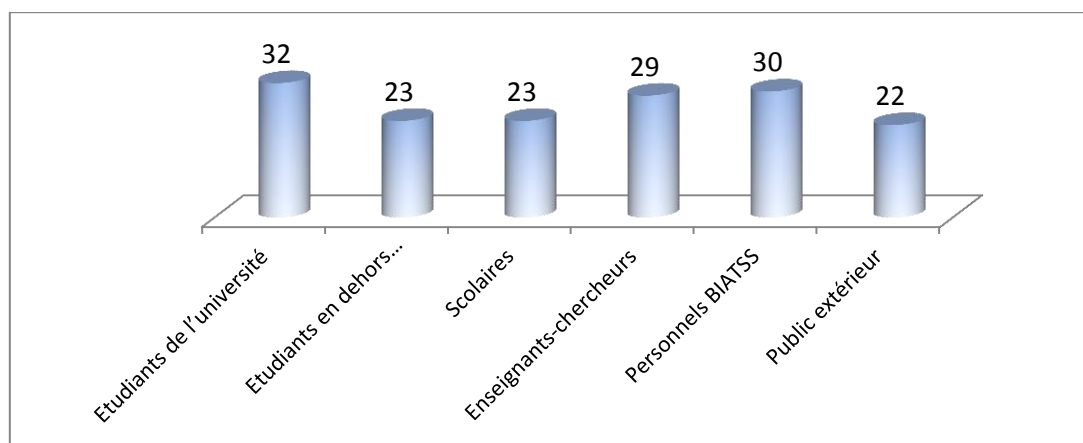
Chambéry	20	Avignon	24
Nantes	20	Bordeaux-III	24
Toulouse-II	20	Rennes-II	24
Paris-X	22	Rennes-I	26
Valenciennes et du Hainaut Cambrésis	22	La Réunion	30
Orléans	23	Nice	30
		Clermont- Ferrand I et II	34

L'appréciation de la fréquentation est plus mitigée que pour les autres manifestations culturelles. Si une majorité d'établissements se déclare tout à fait et plutôt satisfaite (62,5%), en revanche la part de « plutôt pas satisfait » et de « pas du tout satisfait » est bien plus importante : 37,5%. Lorsque l'on met en parallèle les établissements insatisfaits et leur mode de gestion du ciné-club, il ne ressort pas de lien entre les deux car on y trouve tous les modes de gestion.

tout à fait satisfaisante	9,40%
Plutôt satisfaisante	53,10%
Plutôt pas satisfaisante	34,40%
Pas du tout satisfaisante	3,10%

Le public des ciné-clubs est aussi varié que celui des autres manifestations culturelles à quelques nuances près. Le public étudiant appartenant à l'établissement représente la part la plus importante puisqu'il est cité par tous les établissements et dans deux établissements (*Paris-Dauphine* et *l'UTT*) il est le seul public. Les autres établissements ont une fréquentation plus variée. Ainsi, 21 universités touchent l'ensemble des 6 catégories de spectateurs déjà citées y compris les scolaires et le grand public alors que 6 n'accueillent qu'un public interne composé des étudiants et des personnels de l'université.

Nombre d'établissements



► Les orchestres

38 établissements sur les 71 répondants ont un orchestre.

Leur mode d'administration est varié.

13 orchestres sont administrés par des associations étudiantes, 6 sont gérés par un enseignant-chercheur, 3 le sont par le service culturel et 7 par une entité « autres » non définie. 9 sont en cogestion sous forme de binômes variables d'un établissement à l'autre.

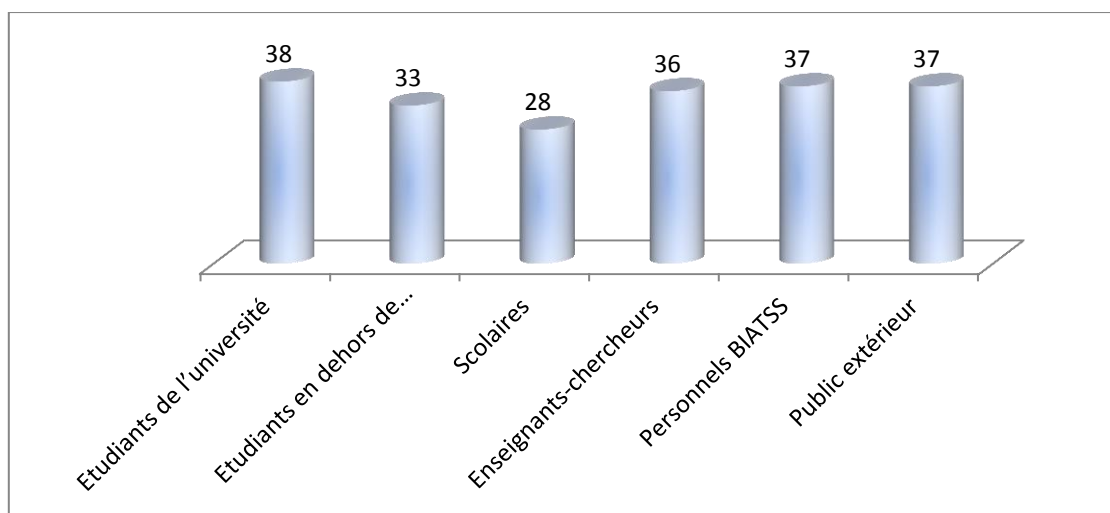
Sur les 38 orchestres, 11 sont composés de musiciens uniquement étudiants, 27 regroupent des musiciens étudiants et des musiciens enseignants et BIATSS et aucun orchestre ne comprend que des membres du personnel.

Le nombre de concerts au cours de l'année universitaire s'élève à 184 et l'amplitude est assez marquée entre les deux extrêmes, allant d'un concert unique dans 4 universités jusqu'à 18 à *Angers*, la moyenne étant de 5. 9 universités offrent entre 8 et 18 concerts annuels.

Grenoble Université	8	Dijon	10
Reims	8	Poitiers	10
Clermont-Ferrand I et II	9	Paris-XI	13
Besançon	10	Angers	18
Bordeaux-I	10		

L'appréciation de la fréquentation des concerts donnés par les orchestres universitaires est très positive puisque **84,2% des établissements sont très satisfaits et plutôt satisfaits** contre 15,8% de plutôt pas satisfaits sachant que personne ne se déclare pas satisfait du tout. La fréquentation est jugée stable à 68% et 29% soulignent une augmentation.

A l'exception des scolaires et des étudiants hors université un peu moins représentés, les 4 autres catégories de public sont présentes de manière homogène dans tous les établissements.



Il est à noter que 27 universités sur 38 réussissent à rassembler l'ensemble des 6 catégories d'auditeurs, y compris les scolaires et les étudiants qui ne relèvent pas de leur université.

► Les chorales

47 établissements ont une chorale parmi lesquels 30 proposent à la fois orchestre et chorale.

11 chorales sont dirigées par une association étudiante, 10 par le service culturel, 6 par un enseignant-chercheur et 11 de manière non définie dans l'enquête. Comme pour les orchestres, 9 sont co-administrées selon des binômes variables d'un établissement à l'autre. Sur les 47 chorales déclarées, 36 regroupent choristes étudiants et personnels, 5 sont composées de choristes uniquement étudiants, 6 de chanteurs issus uniquement des personnels.

Le nombre de concerts donnés par les chorales pour l'année universitaire est de 190, les formules les plus répandues étant celle de 2 et 3 concerts annuels (respectivement 13 et 8 établissements). Néanmoins, 7 établissements organisent entre 8 et 15 concerts :

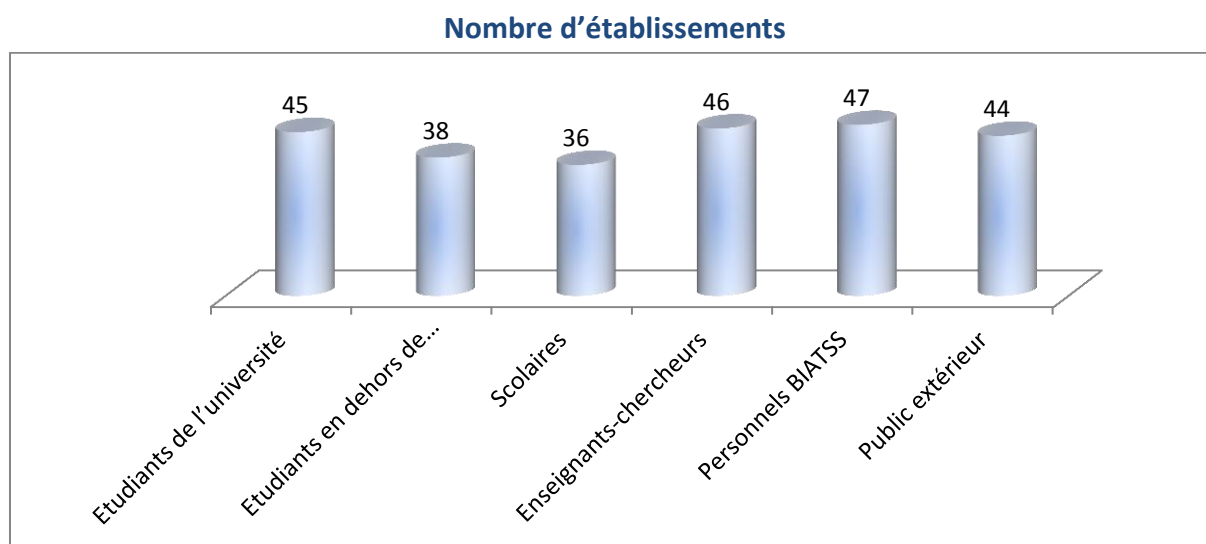
Grenoble Université	8	Reims	12
Pau	8	Dijon	15
Lyon - ENS	10		
Paris-VIII	10		
Poitiers	10		

L'appréciation de la fréquentation des concerts des chorales universitaires est jugée très positive comme pour les orchestres : **85% des établissements sont très satisfaits et plutôt**

satisfaits contre 15% de plutôt pas satisfaits. Pour 62% des établissements, la fréquentation est considérée comme stable et 36% soulignent même une augmentation.

Pour le public, ce sont les BIATSS et les enseignants chercheurs qui sont le plus cités, talonnés par les étudiants de l'université.

36 universités sur 47 réussissent à toucher l'ensemble des 6 catégories d'auditeurs, y compris les scolaires et les étudiants qui ne relèvent pas de leur université.



► Les théâtres

31 établissements déclarent avoir un théâtre.

Parmi ces 31 théâtres, 12 sont administrés par une association étudiante, 8 par le service culturel, 4 dans un mode « autre » non précisé dans l'enquête. 7 sont co-administrés par un binôme dont la composition varie là aussi d'une université à l'autre.

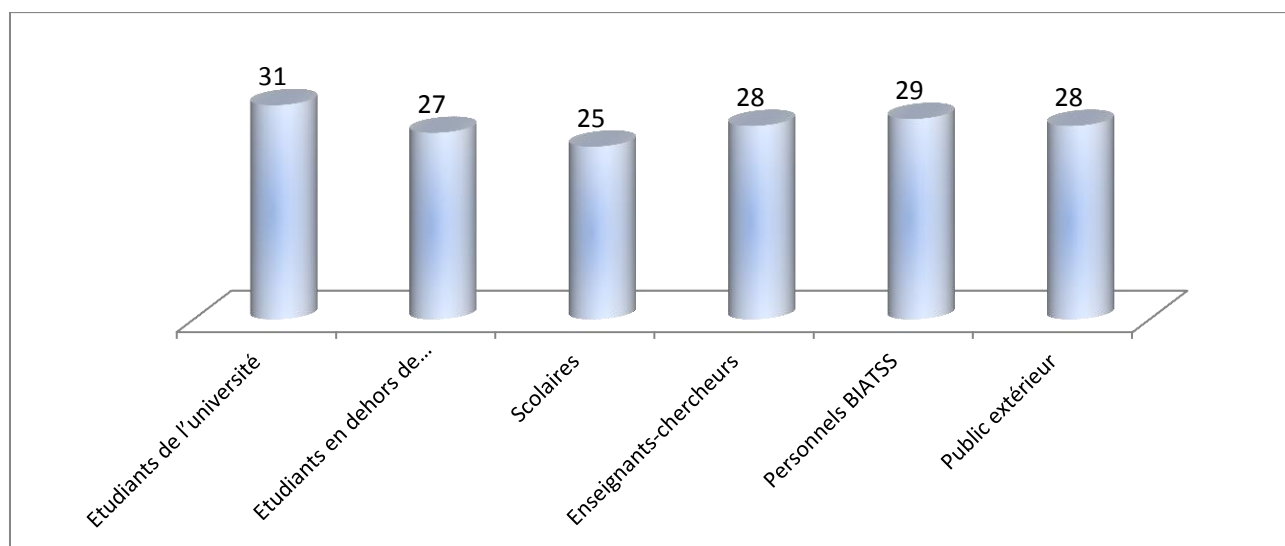
Dans 19 établissements, la troupe est composée exclusivement d'étudiants, dans 11 établissements elle regroupe étudiants et personnels et un seul établissement a une troupe uniquement de personnels.

Le nombre de représentations théâtrales s'élève à 171 et est relativement contrasté d'une université à l'autre : le minimum de représentation est de 1, le maximum 33, la moyenne s'élevant à 5. 2 théâtres montent un nombre de spectacles nettement supérieur à la moyenne : ceux de l'université de Lorraine (33) et de l'université de Nantes (29).

C'est en matière de théâtre que la fréquentation est jugée la plus positive puisque 97% établissements se déclarent très satisfaits et plutôt satisfaits et 3% la considère comme plutôt insatisfaisante. 71% relèvent une fréquentation d'un niveau stable et 28% constatent une augmentation.

La structure du public varie peu par rapport à celle constatée dans les autres manifestations : une répartition plutôt homogène entre chaque catégorie, les scolaires

représentant une part un peu plus réduite et les étudiants de l'université étant un peu plus nombreux.



La grande majorité des établissements (24 sur 31) parvient à toucher l'ensemble des 6 publics proposés.

V- Les liens avec les institutions culturelles locales

V-1 La sensibilisation des étudiants à la fréquentation des institutions culturelles

Les questions de l'enquête ont été ciblées principalement sur la sensibilisation menée auprès des étudiants par les établissements d'enseignement et les institutions culturelles pour les amener à fréquenter les lieux culturels. Cette incitation est très liée au partenariat des établissements avec les acteurs culturels locaux.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'établissements **qui promeuvent**, d'une manière ou d'une autre, les programmations des institutions culturelles de leur périmètre géographique :

Institutions culturelles locales	Nombre d'établissements
Théâtre	64
Musée	60
Festivals	60
Orchestre	54
Cinéma	52
Centre d'art contemporain	47
Bibliothèque	46
Opéra	43
Centre chorégraphique	42
Galerie	38
Centre culturel polyvalent	31
Centre de pratique numérique	21
Autres	9

La rubrique « autres structures » a été complétée :

Avignon : établissements de CSTI, établissements patrimoniaux

Grenoble Université : CCSTI

Le Havre : Salle de musiques actuelles (SMAC)

Nantes : Maison de la poésie, organismes littéraires

Paris 7 Diderot : cirque contemporain

Pari 8 : cirque contemporain et établissements patrimoniaux

Rouen : Salle de musiques actuelles (SMAC)

UTBM : Salle de musiques actuelles (SMAC)

La question inverse a été posée : **les institutions culturelles locales mènent-elles des actions de sensibilisation et de médiation à destination des étudiants ?** 49 établissements répondent positivement tandis que 20 autres ne constatent pas de politique particulière en la matière.

Cette politique de sensibilisation de la part des institutions culturelles prend des formes variées dont trois ressortent particulièrement dans les réponses des établissements. La plus fréquente et la plus attendue est celle **d'une offre de tarifs préférentiels pour l'accès aux spectacles.**

En la matière, l'exemple le plus emblématique est la billetterie de l'université *Paris 3-Sorbonne Nouvelle*:

« Le service d'action culturelle est partenaire avec plus de cent structures dans Paris et en banlieue. Via notre billetterie, l'ensemble de la communauté universitaire bénéficie de tarifs très préférentiels (plus bas que le tarif étudiant de la structure) pour les spectacles programmés dans l'ensemble de ces lieux.

Nombre d'enseignants de l'UFR Arts et Médias sollicitent notre billetterie pour leur réserver des quotas importants de places à destination de leurs étudiants pour que ceux-ci puissent voir les pièces inscrites dans le programme de leur séminaire.

Enfin, nos structures partenaires nous proposent régulièrement des "offres coups de poings" pour les étudiants (invitations, bons plans) que nous partageons sur les réseaux sociaux.

La billetterie est le centre névralgique de notre activité et c'est grâce à cette densité des partenaires qu'elle irrigue que nous pouvons développer notre pôle d'action culturelle.

Quelques chiffres pour l'année universitaire 2013-2014 (d'octobre à mai) : 16 058 billets vendus ».

Autre forme répandue de promotion est celle **de la présentation de saison au moment des rentrées universitaires avec une présence dans l'établissement.** Cette présence peut même se traduire par la présentation de « petites formes » dont une dizaine d'universités bénéficie.

Ainsi l'exemple de l'université de *Strasbourg* :

« Dans le cadre du partenariat Carte culture avec les institutions culturelles, des actions de médiations sont créées à destination de nos étudiants : exemple "les entrevues de la Carte culture" qui consistent à accueillir sur le campus des extraits de spectacles en présence d'un comédien, d'un chorégraphe, d'un metteur en scène ou autres permettant de sensibiliser les étudiants aux saisons culturelles en cours et par la même assurer la promotion de la programmation de nos partenaires. »

Autre mode fréquemment cité : **l'organisation à destination des étudiants d'événements spécifiques et /ou des invitations pour des moments particuliers comme assister à des répétitions, des rencontres avec des artistes :**

Nice donne l'exemple de soirées « privilège » :

« Les étudiants bénéficient d'accueils VIP et de médiations pour certains événements ayant lieu dans des institutions culturelles de prestige. Des étudiants sont associés à l'organisation des médiations et de la communication ».

Ou une autre forme de sensibilisation citée par l'*UTBM* qui bénéficie par ailleurs de tarification spéciale et de présentation sur le campus : l'invitation faite aux étudiants de participer comme bénévoles aux festivals.

En annexe n°2, vous trouverez la liste des spectacles produits par les institutions culturelles, auxquels les étudiants ont pu assister dans ce cadre partenarial et signalés comme particulièrement appréciés par eux.

V-2 Les politiques tarifaires incitatives

Les politiques tarifaires ont pour objectif de faciliter l'accès aux institutions culturelles afin que l'aspect financier ne soit pas un frein à la fréquentation des lieux culturels et des oeuvres. **55 établissements déclarent avoir une politique tarifaire.** Dans l'enquête, 3 modalités cumulables ont été proposées : la gratuité pour tous les spectacles ou une partie d'entre eux, des réductions au cas par cas et la carte culture qui donne un accès gratuit ou à tarif réduit sur un ensemble d'institutions en application d'un accord.

Parmi les 55 établissements, 36 ont recours à au moins deux de ces modalités : 4 universités (*Angers, Lyon 1, Orléans et Poitiers*) utilisent les trois et 32 ont recours à 2.

Sur la base d'une question à choix multiples, les établissements ont répondu de la manière suivante : 48 prennent en charge intégralement le coût des billets et ainsi en assurent la gratuité pour les étudiants, 25 offrent des tarifs réduits et 22 ont mis en place une carte culture.

► La carte culture

22 universités ont fait le choix d'une carte culture : Aix-Marseille, Angers, Artois, Avignon, Cergy-Pontoise, Dijon, Littoral, La Rochelle, Lille-III, Limoges, Lyon-I, Mulhouse, Nîmes, Orléans, Paris-XIII, Paris-X, Perpignan, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Tours, Versailles St Quentin.

La carte culture suppose un cadre partenarial. Le partenariat le plus répandu est celui conclu avec les institutions culturelles (15 établissements), suivi de très près du partenariat avec les collectivités territoriales (14 établissements), puis moins fréquent, celui avec les Crous et les Drac (6 établissements). Les partenariats peuvent être multiples : les universités de *Limoges* et de *Tours* conventionnent avec les 4 partenaires proposés. 6 autres universités (*Dijon, Mulhouse, Nîmes, Orléans, Perpignan et Strasbourg*) travaillent avec 3 partenaires dont un toujours commun : les institutions culturelles.

Au total, ce sont 70 469 étudiants qui bénéficient de ce dispositif. Le nombre de bénéficiaires s'échelonne entre 228 et 33 426 et il est supérieur à 1000 pour 11 universités sur 22. Si le nombre de bénéficiaires est bien sûr corrélé au nombre d'étudiants inscrits, il représente néanmoins dans certaines universités un pourcentage important d'étudiants rapporté à la population estudiantine totale. Ce sont les universités alsaciennes qui ont le plus étendu leur dispositif avec un partenariat très actif avec la Drac, les collectivités territoriales et les institutions culturelles. Ainsi, **les 6 510 bénéficiaires de l'université de Haute Alsace représentent 87% des étudiants inscrits et les 33 426 bénéficiaires de l'université de Strasbourg 76%.** D'autres universités affichent aussi des proportions non

négligeables d'étudiants détenteurs de carte culture : *Tours* : 5 700 bénéficiaires, soit 25% ; *Avignon* : 1 500 bénéficiaires, soit 23% ; *Orléans* : 3 159 bénéficiaires, soit 22% ; *Versailles St Quentin* : 3 500 bénéficiaires, soit 21% ; *La Rochelle* : 1 487 bénéficiaires, soit 20%.

Pour 7 universités, la carte culture est gratuite. Dans les autres établissements, le coût est réduit : il va de 1€ à 16€, la moyenne étant de 7€.

L'université de *Strasbourg* souligne l'effet de la carte culture sur l'attractivité, auprès des étudiants, des manifestations culturelles et artistiques : « L'attractivité étudiante est d'autant plus forte quand sont associés les avantages de la Carte culture (gratuité ou tarifs préférentiels de certains spectacles) »

V-3 La participation des établissements d'enseignement supérieur aux événements culturels nationaux et locaux

Afin de promouvoir auprès du grand public certaines expressions artistiques, le ministère de la culture et de la communication organise de grands événements culturels nationaux dont certains sont devenus internationaux. De même, le ministère en charge de la recherche pour la promotion de la culture scientifique et technique. Il a donc été demandé dans l'enquête si d'une manière ou d'une autre, les établissements participent aux événements les plus connus : la Fête de la musique, les Journées européennes du patrimoine, le Printemps des poètes, tous à l'opéra, le mois du documentaire, la Fête de la science et la Nuit des chercheurs.

Au vu des réponses, il apparaît que la participation reste relativement modeste pour les événements artistiques : ainsi pour « la Fête de la musique » qui est par ailleurs très populaire mais organisée à une date où les étudiants ne sont pratiquement plus sur les campus ou plus confidentielle comme « tous à l'opéra » dont l'objectif est pourtant de sortir de cette confidentialité par le renouvellement et le rajeunissement du public habituel de l'opéra.

Événements	Fête de la musique	Journées du patrimoine	Tous à l'opéra	Le mois du documentaire	Le Printemps des poètes	Autres
Nombre établissements	14	33	6	19	33	20

En revanche, la participation à la Fête de la science est beaucoup plus suivie :

Événements	Fête de la science	Nuit des chercheurs
Nombre établissements	54	24

Dans la rubrique « autres », les universités ont bien sûr cité « Les Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur » et quelques autres événements comme « Orchestre en fête » (*université de Savoie*), la semaine de la francophonie et de la langue française (*université de Bourgogne*), la semaine du développement durable (*Bordeaux 4*), les grandes célébrations comme le centenaire de la première guerre mondiale (*Lille 3*), « Rendez-vous aux jardins » (*I'Ens Lyon*), « la Nuit des musées » (*La Réunion, Paris Dauphine* qui précise : « avec une centaine d'étudiants médiateurs au Grand Palais et au Musée de l'Archéologie Nationale de Saint-Germain en Laye »).

En revanche, les établissements sont beaucoup plus nombreux à participer aux événements culturels locaux d'envergure : 48 sur 71, ce qui prouve l'ouverture des établissements sur leur environnement et leur positionnement comme acteur culturel local.

Les événements culturels locaux cités sont en annexe n°3.

VI Les pratiques amateurs culturelles et artistiques

Dans un établissement d'enseignement supérieur, les pratiques amateurs s'expriment essentiellement dans les ateliers de pratique artistique et culturelle -pratique encadrée- et dans les associations étudiantes (mais aussi de personnels) sous la forme de réalisation de projets culturels.

VI-1 Les ateliers artistiques et culturels

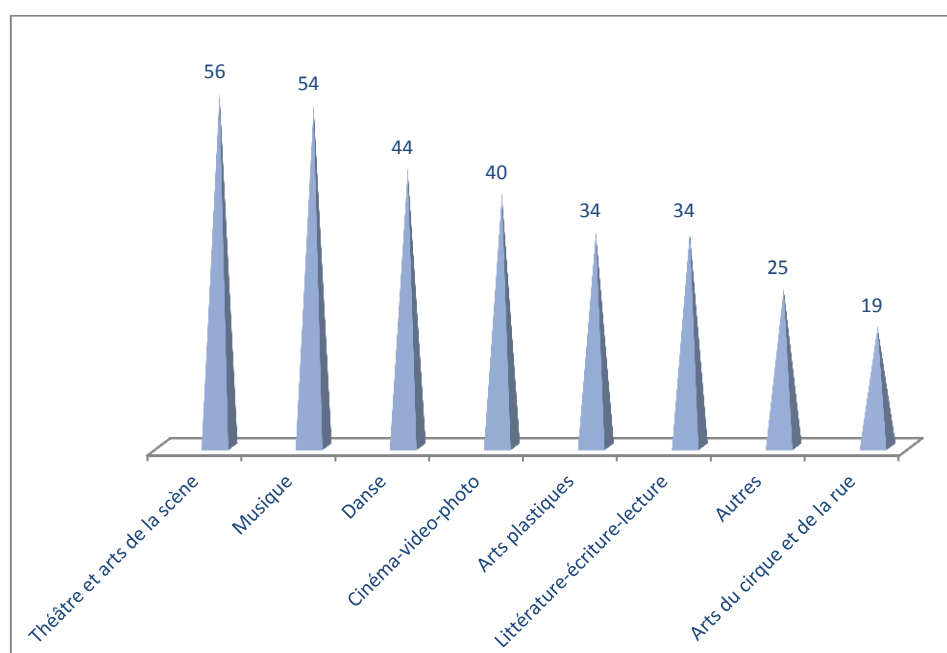
Sur les 71 établissements répondants, 64 mettent en place des ateliers de pratique. 651 ateliers ont été organisés sur l'année universitaire 2013-2014 et leur nombre s'échelonne entre 1 et 46.

Ci-dessous les 11 universités qui proposent 16 ateliers et plus dans l'année :

Lille-II	16	Le Mans	25
Paris-VI	16	Nantes	27
Artois	20	Avignon	28
Brest	20	Paris-XI	28
Rennes-II	20	Clermont-Ferrand I et II	46
Rouen	20		

Ci-dessous les domaines majoritairement retenus par les établissements pour les ateliers par ordre décroissant :

Nombre d'établissements



► L'encadrement des ateliers

L'encadrement de ces ateliers peut être confié à des artistes indépendants, à des enseignants d'un établissement d'enseignement supérieur culture, à des enseignants-chercheurs ou encore à des établissements culturels.

Ce sont les artistes indépendants qui encadrent le plus fréquemment les ateliers de pratiques : 54 établissements y ont recours. Viennent ensuite les établissements culturels avec lesquels 32 universités travaillent. 25 établissements font appel en interne à des enseignants-chercheurs et 22 à des enseignants relevant d'établissements supérieurs culture. Selon les établissements, les recrutements d'encadrants sont plus ou moins diversifiés : *Clermont-Ferrand* est le seul à recourir aux 4 catégories et 17 établissements font appel à des encadrants relevant d'au moins trois catégories.

11 établissements recourent uniquement à des artistes qu'ils soient indépendants ou qu'ils relèvent d'établissements culturels : *Angers, Bordeaux 2, Chambéry, Littoral, Grenoble Université, La Rochelle, Lille 3, Limoges, Paris Dauphine, Reims, Rennes 2*. 11 autres établissements recourent aux seuls artistes indépendants : *Bordeaux 1, Bordeaux 3, Lille 1, Lyon 1, Marne-la-Vallée, la Nouvelle Calédonie, Paris 3 Sorbonne Nouvelle, UPMC, Paris 7 Diderot, Toulouse 1, l'UTT. Rennes 1 et Versailles-St-Quentin* ont choisi de travailler avec un établissement culturel.

Citons l'université *Stendhal-Grenoble 3* qui souligne l'apport des artistes professionnels dans l'animation des ateliers : « Le bénéfice des actions a pu se mesurer, entre autres, lors des restitutions de certains des projets à l'Amphidice. Quatre spectacles sont nés de la collaboration entre étudiants, enseignants et professionnels. Ces interventions ont considérablement enrichi la création théâtrale : meilleure appropriation du corps et de l'espace, création sonore, technique de l'écriture théâtrale. Ces séances d'atelier ont permis de varier les interlocuteurs dans le projet, pour que la voix des enseignants ne soit pas la seule entendue.

Cinq rencontres avec des artistes ont permis aux étudiants de s'approprier les techniques de création : accès aux répétitions, réflexion sur le travail d'écriture ... 273 étudiants mobilisés sur ces interventions, 66h d'interventions financées. »

► Les participants

Ces ateliers ont accueilli, en 2013-2014, 15 437 participants : 86% d'étudiants, 6% d'extérieurs, 5% de personnels BIATSS et 3% d'enseignants-chercheurs.

L'amplitude entre le nombre de participants étudiants est très grande puisque l'on va de 12 à 1600, **la moyenne se situant autour de 200 étudiants.**

Parmi les publics autres qu'étudiants, quelques établissements se distinguent en les accueillant parfois largement :

- pour le public extérieur : l'université *Pierre et Marie Curie* en dénombre 200, *Clermont-Ferrand* 152, l'université du *Littoral* 60, sachant que la moyenne nationale s'élève à 14.

- pour les enseignants-chercheurs, arrivent en tête *Paris 13* avec 100 et *Montpellier 2* avec 35 (moyenne nationale : 6).
- pour les personnels BIATSS, *Versailles-St-Quentin* en déclare 60, *Paris-Sud* 59, *Paris Ouest-Nanterre-La Défense* 56, *Le Mans* 54 *Paris 13* et l'*UTT* 50, (moyenne nationale : 12).

► L'accès aux ateliers

Dans leur grande majorité, l'accès des ateliers est gratuit. 42 établissements ne demandent aucune participation financière aux inscrits, 8 ont généralisé le principe de l'accès payant et 14 le font pour certains de leurs ateliers.

Ces 14 établissements subordonnent la participation financière des étudiants au fait que l'inscription dans un atelier est liée ou non au cursus : pas de paiement quand l'atelier fait partie d'une unité d'enseignement. Le paiement s'applique plus aux personnels et aux extérieurs.

Sur les 64 établissements qui organisent des ateliers, 23 reçoivent une subvention de la DRAC contre 41 qui ne perçoivent rien. Parmi ceux aidés financièrement par les DRAC, 8 le sont pour l'ensemble de leurs ateliers et 15 pour seulement une partie.

VI-2 Les projets artistiques et culturels

Les projets artistiques et culturels ont plusieurs vertus. Ils donnent l'occasion à chacun d'exprimer sa créativité et favorisent l'émergence de nouveaux talents. Ils créent sur les campus du lien social en facilitant la rencontre et la cohésion au sein de la communauté universitaire. De manière générale, l'engagement culturel participe à la réussite des étudiants. Les projets culturels et artistiques constituent par ailleurs un bon indicateur du dynamisme de la vie du campus.

Sur la base de cette enquête, on dénombre, pour l'année universitaire 2013-2014, 1 739 projets culturels : 1 504 culturels et artistiques, 235 en culture scientifique et technique.

La répartition entre les porteurs de projets (étudiants et personnels) est sensiblement différente selon qu'il s'agit de projets artistiques ou de projets CSTI.

Ainsi, pour les projets artistiques, les étudiants sont nettement majoritaires dans leur création : ils sont à l'initiative de 78% des projets, les personnels représentant une part de 10%, sans oublier 12% des projets issus d'une collaboration entre les deux. En revanche, pour la CSTI, la répartition est beaucoup plus équilibrée. Si les étudiants arrivent toujours en tête, leur part est néanmoins beaucoup plus faible : 37%. Les personnels participent à hauteur de 29% et les projets communs représentent 33%, soit 78 projets.

L'implication des étudiants dans la création de projets ne semble pas directement dépendre de leur intégration ou non dans les cursus. En effet, cette part est relativement réduite : les

projets artistiques réalisés dans le cadre du cursus représentent 18% des projets étudiants et 22% pour la CSTI.

Ci-dessous les 10 établissements qui proposent le plus **de projets étudiants** artistiques et CSTI (par ordre croissant) :

Etablissements	Nombre projets artistiques	Etablissements	Nombre projets CSTI
Tours	35	Artois	3
Grenoble Université	40	Besançon	3
Aix-Marseille	54	Grenoble Université	3
Paris-III	58	La Rochelle	3
Paris-I	64	Limoges	3
Paris-VII	65	Paris-X	4
Paris-IV	70	Mulhouse	5
Paris-VI	70	Paris-VII	7
Strasbourg	75	Reims	10
Saint-Etienne	80	Aix-Marseille	15
		Paris-VI	20

Ci-dessous les 5 établissements qui arrivent en tête pour **les projets portés par des personnels** (par ordre croissant) :

Etablissements	Nombre projets artistiques	Etablissements	Nombre projets CSTI
Paris-IV	5	Saint-Etienne	3
Reims	5	Reims	5
Saint-Etienne	5	Le Mans	13
Strasbourg	15	Aix-Marseille	15
Lille-I	16	Paris-VII	25

Ci-dessous les établissements qui arrivent en tête pour **les projets communs** :

Etablissements	Nombre projets artistiques	Etablissements	Nombre projets CSTI
Lille-III	12	Besançon	6
Limoges	12	Limoges	12
Pau	12	Amiens	50
Lyon-Ens	15		
Toulouse-II	23		
Strasbourg	51		

Ci-dessous les principaux domaines artistiques dans lesquels les projets s'inscrivent :

Domaines	Nombre d'établissements concernés
Musique	55
Théâtre et arts de la scène	51
Cinéma-video-photo	46
Arts plastiques	39
Danse	35
Littérature-écriture-lecture	34
Autres	21
Arts du cirque et de la rue	14

Les services culturels déclarent être bien associés dans l'accompagnement des projets : 93% le sont pour les projets étudiants et 58% pour les projets des personnels. 56 d'entre eux sont d'ailleurs membres de la commission FSDIE. A noter que dans cette commission de sélection et de financement de projets étudiants, seuls trois établissements accueillent un représentant des DRAC : *Franche Comté, Grenoble université et Strasbourg*.

La question a été posée de savoir quel retentissement est donné à ces événements : **94% des services culturels les promeuvent largement auprès de toute la communauté universitaire et 75% assurent une information à l'extérieur**. Ces événements sont en fait intégrés dans les différents supports de communication (agendas culturels, publications diverses, site internet, réseaux sociaux...) et publiés au même titre que toutes les autres manifestations culturelles.

Les projets étudiants sont particulièrement mis en valeur à l'occasion de festivals comme par exemple à *Bordeaux 3* (le festival « les allégories »), à *Brest-Bretagne Occidentale* (le festival de la création étudiante), à *Limoges* (le festival Etudiant), à *Orléans* (le festival « le grand bain »), à *Paris 3-Sorbonne Nouvelle* (les festivals « Acte et fac » et « à contresens ») etc.

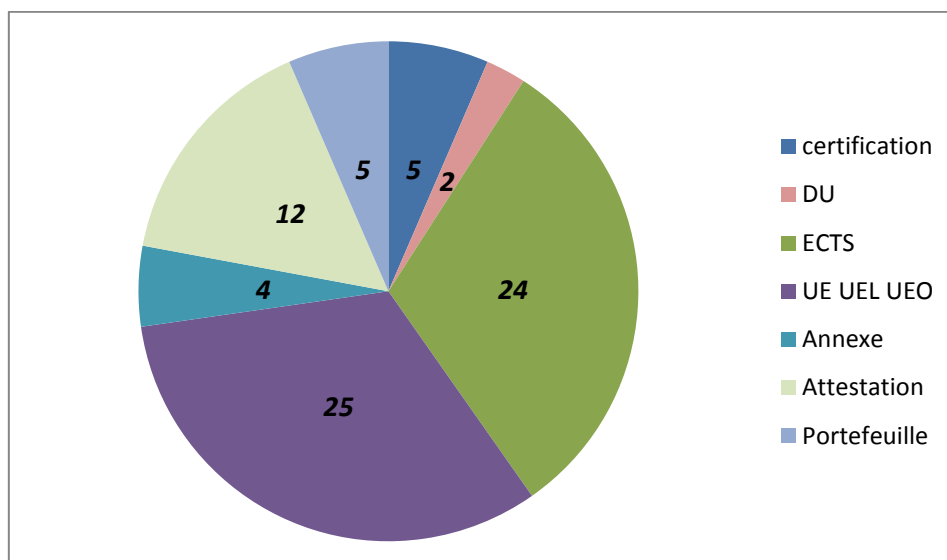
VI-3 La valorisation des pratiques culturelles et artistiques des étudiants

La reconnaissance des pratiques culturelles et artistiques n'est pas pratiquée encore dans tous les établissements mais elle est en progression régulière. Certaines universités ont été pionnières en la matière comme par exemple *Clermont-Ferrand*, *l'université de Haute-Alsace*, *Reims-Champagne Ardennes*... En 2013-2014, **ce sont 35 établissements qui valorisent les compétences acquises à l'occasion des pratiques artistiques, sachant que 21 sont en cours d'étude de la mise en place de la validation.**

Les établissements qui valorisent sont les suivants : *Amiens*, *Angers*, *Avignon*, *Clermont-Ferrand 1 et 2*, *Dijon*, *Grenoble 3*, *La Rochelle*, *ENS Lyon*, *Mulhouse*, *Nantes*, *Nice*, *Nîmes*, *Orléans*, *Paris 1*, *Paris 3*, *Paris 4*, *Paris 6*, *Paris 7*, *Paris 8*, *Paris 13*, *Paris 11*, *Pau*, *Poitiers*, *Reims*, *Rennes 2*, *St Etienne*, *Strasbourg*, *Toulon*, *Toulouse 2*, *INSA Toulouse*, *Tours*, *Lorraine*, *Université de technologie de Troyes*, *Valenciennes*, *Versailles St Quentin*.

Plusieurs modalités sont utilisées, sachant qu'elles peuvent l'être de manière cumulative : les deux formes les plus répandues sont les unités d'enseignement et les crédits d'étude, suivis de très loin par les délivrances d'attestation. Les établissements recourent très peu aux inscriptions dans les portefeuilles de compétences (5) ou dans l'annexe descriptive au diplôme (4) ou encore à la certification (5). 2 établissements ont mis en place un diplôme universitaire : *Amiens* et *l'ENS Lyon*.

Les différents modes de valorisation et le nombre d'universités



Sur les 35 établissements qui valorisent, 25 recourent à plusieurs modes de valorisation. *L'ENS Lyon* et l'université *Rennes 2* proposent les 6 modalités citées plus haut et *Reims-Champagne Ardennes* et *Pau-pays de l'Adour* en proposent 4 (UE-ECTS-attestation, portefeuille de compétences pour Pau et UE-ECTS-inscription à l'annexe descriptive au diplôme et attestation pour Reims).

Parmi les universités qui ne pratiquent pas la valorisation, quelques-unes font valoir dans les raisons évoquées l'absence pour le moment de volonté politique et des difficultés d'ordre administratif et pédagogique.

Un autre mode de valorisation : les concours du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Sur les 71 établissements répondants, **50 font la promotion auprès des étudiants de l'existence des 8 concours** organisés par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, en tête desquels les concours de nouvelles, de photos, de musique de RU et de danse.

Pour l'année universitaire 2013-2014, **20 établissements ont eu des étudiants qui ont présenté des projets culturels et artistiques, soit un total de 114 projets**. Majoritairement, les projets étudiants ont concerné un concours, voire 2, mais 5 établissements enregistrent une participation beaucoup plus forte : les étudiants de *Bordeaux 4* et d'*Orléans* ont participé à 7 concours, ceux de *Pau-Pays de l'Adour* à 5, *Paris 7 Diderot* et l'*URCA* à 4.

En règle générale, un projet est présenté par établissement concerné à l'exception des universités suivantes :

Etablissement	Nombre de projets présentés	Etablissement	Nombre de projets présentés
Montpellier-II	5	Paris-IV	10
Pau	5	Valenciennes et du Hainaut Cambrésis	10
Poitiers	8	Reims	13
Bordeaux-IV	10	Orléans	33
Clermont-Ferrand I et II	10		

Ci-dessous le nombre d'établissements dont les étudiants ont présenté des projets **par type** de concours :

Concours	Nombre d'établissements participants
BD	3
Peinture	2
Théâtre	3
Danse	5
Film court	8
Musique	8
Nouvelle	9
Photo	9

Les responsables des services culturels de 26 universités ainsi que de deux COMUE sont associés à la sélection des projets comme membre de jury.

VII La présence artistique dans les établissements d'enseignement supérieur

VII-1 Les résidences d'artiste

Les résidences sont pour les étudiants l'occasion d'une rencontre avec les artistes, expérience qui n'est pas si fréquente dans la vie quotidienne, d'être confrontés à l'acte de création et à l'œuvre qui en découle, voire de participer directement à cette création.

34 établissements organisent des résidences d'artistes :

Artois, Avignon, Dijon, Littoral, Grenoble-III, La Rochelle, Le Havre, Lille-I, Lille-III, Comue de Lille, Limoges, Lyon-I, Ens Lyon, Montpellier-II, Haute-Alsace, Nantes, Orléans, Paris-III-Sorbonne Nouvelle, UPMC, Paris-Diderot, Paris-XIII, Pau-Pays de l'Adour, Perpignan, Poitiers, Urca, Rennes-I, Rennes-II, Strasbourg, Toulon, Toulouse-Jean-Jaurès, Toulouse-Paul Sabatier, Tours, Lorraine, Versailles Saint-Quentin.

115 résidences ont été mises en place en 2013-2014 dont 41 dans un cadre partenarial.

Ci-dessous les domaines majoritairement retenus par les établissements pour les résidences d'artistes :

Domaines	Nombre d'établissements
Théâtre et arts de la scène	19
Musique	18
Arts plastiques	18
Danse	16
Littérature-écriture-lecture	4
Video-photo	9
Arts du cirque et de la rue	7
Cinéma	6
Autres	3

Les établissements organisent majoritairement des résidences de création : 30 d'entre eux ont opté pour cette catégorie. Mais ils mettent aussi en place d'autres formes de résidence, telles que les résidences de diffusion (13 universités), les résidences de médiation (9 universités) ou les résidences d'association (7 universités).

22 établissements élaborent un cahier des charges.

Si **le choix de l'artiste** s'opère selon des problématiques différentes en fonction des établissements, certaines sont néanmoins largement partagées : dans la majorité des cas, le préalable posé est qu'il y ait par l'artiste « l'acceptation de l'environnement universitaire » selon l'expression de *Versailles-St-Quentin*. Il faut aussi que le sens du projet de l'artiste soit en « cohérence avec les axes stratégiques de l'établissement » (*Avignon-Pays de Vaucluse*), et qu'il en « partage les valeurs et les objectifs » (*Nantes*). La prise en compte de l'implication des étudiants dans le projet est également un facteur important dans le choix des intervenants.

3 établissements (*Haute-Alsace, Montpellier 2, Toulon*) précisent que le choix de l'artiste fait chez eux l'objet d'un appel à projets.

Si pour 12 universités, **la DRAC** ne joue aucun rôle dans le montage d'une résidence d'artistes, les 22 autres établissements soulignent son apport apprécié en termes de conseil, d'expertise et d'accompagnement ainsi que souvent son soutien financier.

Comme pour **tout coût moyen**, celui d'une résidence d'artiste est assez difficile à établir. Les coûts les plus élevés concernent 11 établissements et s'échelonnent entre 50 000 et 10 000€, 9 autres ont des coûts très proches qui oscillent entre 6 000 et 5 000€ et 14 autres déclarent des coûts s'échelonnant de 4 500 à 300€.

Des universités font remarquer qu'on s'aperçoit *in fine* que la rémunération artistique n'est pas aussi élevée qu'on peut l'imaginer au regard de l'investissement des artistes.

D'autant que **les établissements qui organisent des résidences d'artistes soulignent leur apport positif et ce sur différents plans.**

La présence d'un ou plusieurs artistes sur le campus dans le cadre d'une résidence permet une rencontre durable avec tous ceux qui vivent sur le campus, et notamment les étudiants, qui de ce fait se trouvent directement confrontés au processus de création. Elle entraîne un autre regard sur ce que sont les artistes et l'art contemporain. La résidence facilite ainsi la compréhension de l'art et encourage aussi à la pratique. Très souvent en lien avec les formations, voire la recherche, la résidence s'accompagne d'une approche et d'un travail en transversalité qui fédèrent des départements et des enseignants-chercheurs entre eux. Plusieurs universités soulignent le renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance qui en résultent.

Ainsi, pour *Nantes* : « Changement des représentations sur ce qu'est un artiste, l'art contemporain et le processus de création ; proximité avec les publics dans les enjeux participatifs ; Implication individuelle très forte ; création de lien social choisi (réponse à l'isolement) ; sentiment de fierté des participants d'avoir participé à la démarche, que l'université se mobilise pour ces actions. »

Pour *Poitiers* : « L'apport de la rencontre et de la démarche artistique est source de développement personnel et collectif des étudiants, en complément de leur formation. »

Si les résidences ont ces impacts positifs sur l'ensemble de la communauté universitaire, elles ne sont pas sans effet non plus sur les artistes accueillis comme l'explique *Lille 1* : « La résidence permet à l'artiste de s'engager pleinement dans une démarche d'action et

d'expérimentation lui donnant la possibilité de comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en oeuvre ».

Les autres bénéficiaires sont les partenaires et plusieurs établissements insistent sur cet aspect : ainsi *Tours* : « Les partenaires culturels avec qui les résidences se construisent nouent avec le service culturel des liens très forts » ou *Lille 1* : « à l'égard des partenaires, la résidence met en évidence une démarche culturelle commune (mutualisation des "énergies" des établissements) et elle améliore leur dynamisme ainsi que leur rayonnement artistique dans la région ».

Cependant, le montage d'une résidence n'est pas sans contraintes. *Montpellier 2*, tout en reconnaissant l'apport très positif de la résidence, relève les différentes difficultés auxquelles sont confrontés les organisateurs :

« -administratives : agent comptable, droit d'auteur, convention tripartite non signée, rémunération de l'artiste.

-institutionnelles : campus, pas la force de frappe d'un centre d'art, complexe de toucher le public extérieur et de sensibiliser le paysage professionnel du monde de l'art.

-physiques : hébergement /bureau »

De même *Reims*: « Les multiples freins institutionnels, les contraintes de l'université en termes d'organisation des études, les contraintes des artistes en termes de disponibilité...les contraintes des étudiants en termes de disponibilité... ».

Strasbourg, qui ne méconnaît pas ces lourdeurs, se félicite néanmoins d'avoir réussi avec « la résidence du plasticien new-yorkais David Diaó, à attirer plus de 300 étudiants et l'ensemble des enseignants-chercheurs plasticiens de l'université ainsi que ceux de l'ENSAS ». **Et l'on reprendra l'affirmation de Lille 3 pour qui « une résidence est toujours positive ».**

19 établissements procèdent à une évaluation de la résidence.

VII-2 Le patrimoine artistique et culturel

Les rencontres avec les œuvres d'art peuvent se produire sur le campus même, ce dont la communauté universitaire et le grand public n'ont pas toujours conscience. En effet, certains campus pourraient être presque considérés comme des musées hors les murs car ils possèdent un patrimoine artistique installé en permanence et accessible à tous, sous forme principalement d'œuvres d'art, de collections et de bâtiments architecturaux. Il fait partie de l'environnement et du quotidien de tous ceux qui fréquentent les campus.

Sur 70 établissements répondants :

56% déclarent avoir des œuvres d'art

23% des collections en matière artistique

47% un patrimoine culturel et scientifique

Rappelons qu'une des sources principales d'acquisition des œuvres d'art pour les universités provient du 1% artistique cité par 25 d'entre elles. Ce dispositif, qui impose depuis 1951 aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1% du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré, a eu un impact fort dans les universités dont beaucoup de bâtiments ont été construits après cette date. Le 1% artistique a pour objectif la promotion de l'art contemporain et sa popularisation auprès du grand public.

La liste des réponses sur le patrimoine culturel et artistique des établissements figure en annexe n°4.

Quelques exemples d'universités particulièrement bien dotées peuvent être donnés :

Grenoble Université : 40 œuvres issues du 1% artistique, installées en intérieur et en extérieur, sur les différents sites universitaires grenoblois ;

UPMC : nombreuses œuvres acquises au titre du 1% artistique et quelques autres œuvres (sculptures, peintures, gravures) dont certaines d'artistes renommés ;

Urca : œuvres du 1% (15), œuvres d'art, architecture art déco, architectures XXème siècle...

Rennes-I : 50 œuvres (1% artistique en majeure partie) : sculptures, peintures, mosaïque, tapisseries ;

Strasbourg : 130 œuvres d'art moderne et contemporain (tapisseries, peintures, sculptures).

La liste des réponses sur le patrimoine scientifique et technique figure également en annexe n°5.

Cette liste permet d'apprécier la richesse et la diversité des collections possédées, par exemple par les universités d'Aix-Marseille, Lyon 1, Pierre-et-Marie Curie, Strasbourg.

40% de ces établissements développent une politique de conservation des œuvres.

Ce patrimoine continue de s'enrichir puisque **24 établissements déclarent avoir des projets de création d'œuvres d'art dans le cadre de la commande publique**, notamment du 1% : Aix-Marseille, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux 3, Bordeaux 4, Brest, Chambéry, Dijon, Grenoble 3, Grenoble Université, La Réunion, La Rochelle, l'ENS Lyon, Haute Alsace, Nantes, Orléans, Paris Diderot, Pau, Reims, Rennes 2, Rouen, Toulouse Paul Sabatier, l'UTC.

Liste des projets de création d'œuvres en annexe n°6.

Par ailleurs, 23 universités développent des politiques de sensibilisation à l'art contemporain par des emprunts d'œuvres : auprès des FRAC (12), auprès des artothèques (12), auprès des centres nationaux d'arts plastiques (3). 2 universités semblent particulièrement actives dans ce domaine : Limoges et Rennes 2 qui recourent aux prêts à la fois auprès des FRAC, des artothèques, des centres nationaux d'arts plastiques et d'autres institutions non précisées.

VIII Le rôle des bibliothèques universitaires dans l'action culturelle des établissements

Comme vu *supra* dans la partie relative aux partenariats, les bibliothèques font partie des services qui sont le plus en relation avec les services culturels. A ce titre, dans le cadre de cette enquête, quelques questions ont été posées aux bibliothèques afin de dégager les grandes lignes de leurs actions culturelles et artistiques.

42 BU sur 71 établissements répondants développent une politique de promotion de la lecture et de l'écriture.

7 moyens de promotion ont été proposés dans l'enquête : les cercles de lecture, les ateliers d'écriture, les écrivains en résidence, les conférences, les ateliers d'édition ou de création de livres d'artistes, les formations aux droits d'auteur et une catégorie « autres ».

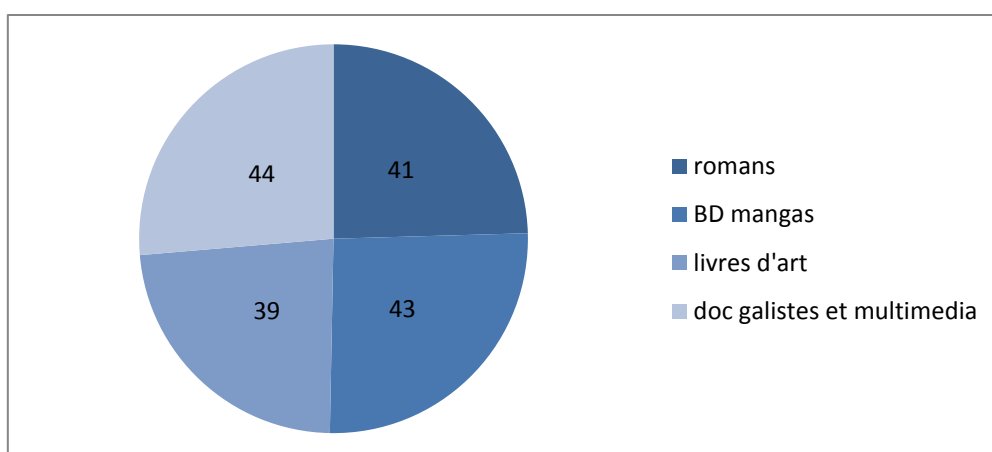
Les réponses se répartissent de la manière suivante :

Vecteurs	Cercles de lecture	Ateliers d'écriture	Ecrivains en résidence	Conférences	Ateliers d'édition ou de création de livre d'artiste	Formation au droit d'auteur	Autres
Nombre d'établissements	13	19	11	29	7	17	20

Sur l'ensemble des réponses, les universités recourent majoritairement à 2 ou 3 vecteurs (respectivement 13 et 10 établissements). 7 universités ont recours à un seul vecteur et 2 à l'ensemble des vecteurs proposés.

47 établissements ont créé un fonds « culture et loisirs », soit 68% des répondants. Ces fonds sont majoritairement composés des 4 éléments proposés dans l'enquête, à savoir les romans, les bandes dessinées et mangas, les livres d'art et les documentaires généralistes et multimedia et de manière très équilibrée comme le montre le graphique ci-dessous (toujours sur la base du nombre d'établissements).

Nombre d'établissements



31 établissements constituent leur fonds culture et loisirs avec les 4 supports et 12 autres avec 3. D'autres ont fait des choix plus ciblés : l'université de *Saint-Etienne* a retenu les bandes dessinées et les mangas, *Paris 7* a opté pour les romans et les livres d'art, Poitiers pour les livres d'art et les documentaires généralistes et multimedia et *l'INSA de Toulouse* pour les romans et les documentaires généralistes et multimedia.

Les bibliothèques universitaires sont des lieux d'animation culturelle au sein de l'établissement et à ce titre accueillent dans leurs murs des événements artistiques et/ou scientifiques et techniques.

58 bibliothèques organisent des expositions, 49 reçoivent des événements culturels artistiques et 30 des manifestations de culture scientifique et technique.

Les bibliothèques universitaires interviennent aussi dans le cadre d'animations de dimension nationale et internationale : ainsi, pour l'année 2013-2014, 30 participent au Printemps des poètes, 25 aux Journées européennes du patrimoine, 11 à la Journée internationale du Livre et 18 à d'autres manifestations non définies.

Les bibliothèques universitaires développent également des partenariats : partenariats avec une médiathèque publique (38 citations), avec un salon régional du Livre (11 citations) et des partenariats divers mais non précisés sont cités 27 fois. 5 bibliothèques (*Amiens, Grenoble Université, Montpellier 2, Lorraine et Versailles-St-Quentin*) mènent des actions dans le cadre de ces trois catégories de partenariat proposées dans l'enquête.

La médiathèque publique est le partenaire le plus constant : pour les 22 bibliothèques qui citent 2 partenariats, le dénominateur commun est la médiathèque publique ; les 13 sur les 17 autres bibliothèques qui déclarent un seul partenaire citent toujours la médiathèque publique.

Les bibliothèques universitaires jouent un rôle non négligeable dans la diffusion de la culture scientifique et technique qui se traduit globalement par la participation à la Fête de la science, par l'organisation de conférences, d'expositions thématiques (exemple de *La Rochelle* : exposition des posters de vulgarisation scientifique des doctorants), par la proposition de sélections de documents et de bibliographies, par la mise en valeur de tous les ouvrages liés à cette thématique.

Pour compléter, citons 4 universités qui ont développé leur politique dans leur réponse :

Université de Clermont-Ferrand 1 et 2 :

« La Bibliothèque Clermont-Université participe à la Fête de la Science depuis 1994 et elle met en place deux cycles de conférences, avec l'université et le concours de partenaires (UFR, SUC...) : les mercredis de la science et les conférences de la BUL. La BCU est engagée dans la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale.

En outre, par des partenariats avec le CRDP et les agglomérations abritant des campus, la BCU organise des événements relatifs à la CSTI en Région Auvergne. Enfin, une exposition de la BCU a été

présentée au Palais de la découverte, à Paris, en 2012-2013 et le sera à Senlis cette année, dans le cadre de la Fête de la Science.

Une charte de l'action culturelle et de la diffusion des savoirs pour la BCU a été validée en 2013 (<http://bibliotheque.clermont-universite.fr/page/notes-docs>). Un budget spécifique est alloué (20 000 € en 2014 hors communication). Il y a un chargé de mission au sein de l'équipe, assisté par une graphiste, qui effectue la mise en scène des expositions. »

Le Havre :

« Nous participons à la Fête de la science, le plus souvent en prenant en charge la programmation d'un documentaire scientifique.

Par ailleurs, la Bibliothèque Universitaire participe à la mise en place d'un projet de FABLAB au sein de l'université et devrait dans ce cadre accueillir l'activité d'un CCSTI : est envisagé notamment dans ce cadre le principe d'une exposition annuelle, durant la période de la Fête de la science en portant un soin particulier si possible aux modalités de scénographie. »

La Nouvelle Calédonie :

Formations doctorales à l'IST

Coordination avec les partenaires de recherche calédoniens pour actions communes de CSTI

Coopération avec animateur

Valorisation scientifique UNC (responsable éditorial des presses universitaires)

Développement d'une plateforme de valorisation des publications scientifiques calédoniennes

Strasbourg :

La BU collabore avec le Jardin des sciences, structure culturelle de médiation scientifique de l'Université de Strasbourg à différentes actions de médiation, en s'appuyant notamment sur les fonds patrimoniaux, pendant la Nuit des musées ou les Journées européennes du patrimoine. Ex : exposition sur le savant-naturaliste strasbourgeois Jean Hermann, au Palais Universitaire, pour les JEP 2014 dont le thème était le patrimoine naturel.

Les réponses au questionnaire donnent des éléments essentiellement quantitatifs sur l'intervention des bibliothèques en matière d'action culturelle dans un établissement d'enseignement supérieur. Il semble donc intéressant de terminer cette partie **par la présentation qu'a développée la bibliothèque de l'université Toulouse Capitole sur sa politique culturelle et qui apporte un témoignage et un éclairage plus qualitatifs.**

« L'action culturelle des bibliothèques répond à trois objectifs :

- 1) s'associer aux actions d'enseignement et de recherche menées par l'université et participer à leur valorisation ;
- 2) affirmer la fonction culturelle des bibliothèques de l'université et valoriser leur patrimoine ;
- 3) contribuer au rayonnement de l'université, qu'il soit local, régional ou international.

Ces actions s'inscrivent dans les missions du Service Commun de la Documentation.

L'action culturelle recouvre trois types d'actions, ouvertes largement à l'ensemble de la communauté universitaire et, au-delà, aux publics extérieurs :

- un programme d'expositions, organisé en collaboration avec des partenaires institutionnels, associatifs ou privés, et des expositions patrimoniales (la BU est riche, en effet, d'un important fonds ancien : 45 000 volumes) ;

- des conférences/rencontres dont le thème d'ensemble a partie liée avec les disciplines enseignées à l'université ;

- le projet "Contre-UT...1!", projet de promotion de l'opéra à l'université Toulouse 1 Capitole et à l'IEP de Toulouse, en partenariat avec le Théâtre du Capitole. Ce projet, créé en 2010 à la BU, compte plus de 300 membres, étudiants et non-étudiants. Il propose :

- des présentations, à la BU ou en amphi, des opéras donnés au Capitole (2 ou 3 présentations par ouvrage), avec éclairages historiques, esthétiques et musicologiques, s'appuyant sur des extraits vidéo et "plongées" en powerpoint dans la partition. Ces présentations sont ouvertes à la communauté universitaire et au grand public toulousain (participation variant entre 30 et 100 personnes par présentation) ;

- la participation aux "générales", réservée aux étudiants, grâce au partenariat avec le Théâtre du Capitole ;

- des rencontres-débats, en amphithéâtre, avec des artistes de renom (chanteurs : N. Dessay, S. Degout, J-P. Lafont, R. Scandiuzzi, ... ; compositeurs : G. Benjamin, P. Hurel, ...), mais aussi des écrivains ou des intellectuels ayant partie liée avec la musique (C. Chambaz, M. Noiray, ...).

Ce projet, unique en France, contribue au rayonnement de l'université Toulouse 1 Capitole (nombreux articles de presse, émissions de télé et de radio). »

IX La culture scientifique, technique et industrielle

Sur cette partie plus particulièrement consacrée à la culture scientifique et technique, **68 établissements ont répondu et parmi eux, 65% déclarent développer des actions de promotion de la culture scientifique et technique, soit 44 établissements.**

S'agissant des moyens d'action menés, 9 items ont été proposés : organisation de débats participatifs, de cafés des sciences, de forums citoyens, de quizz et jeux concours, diffusion et production d'œuvres artistiques, diffusion dans les medias et dans l'édition, intervention dans les milieux scolaires.

Tous ces moyens ont fait l'objet de citations, plus ou moins nombreuses.

Ci-dessous le nombre de citations par ordre décroissant :

Interventions en milieu scolaire	Débats participatifs	Diffusion dans les medias	Diffusion d'œuvres artistiques	Café des sciences
34	33	32	28	22
Quizz jeux concours	Production d'œuvres artistiques	Diffusion dans l'édition	Forums citoyens	
22	21	17	10	

4 établissements recourent à l'ensemble des actions proposées : *Avignon, Lyon ENS, Montpellier 2 et Paris 7-Diderot* et 4 autres à 8 : *Amiens, Pierre-et-Marie-Curie, Pau et Strasbourg*.

La question a été posée ensuite de savoir **quelle place est accordée aux étudiants dans la promotion de la CSTI**. **34 établissements sur les 68 répondants impliquent les étudiants** en les associant selon les formes diverses proposées dans l'enquête : réalisation de documents, intervention dans les colloques, dans les conférences, dans les actions de médiation.

Ci-dessous le nombre de citations par ordre décroissant :

Actions de médiation	Intervention dans les conférences	Réalisation de documents	Intervention dans les colloques
31	20	16	15

9 établissements recourent aux 4 modes d'implication des étudiants et 7 autres à 3.

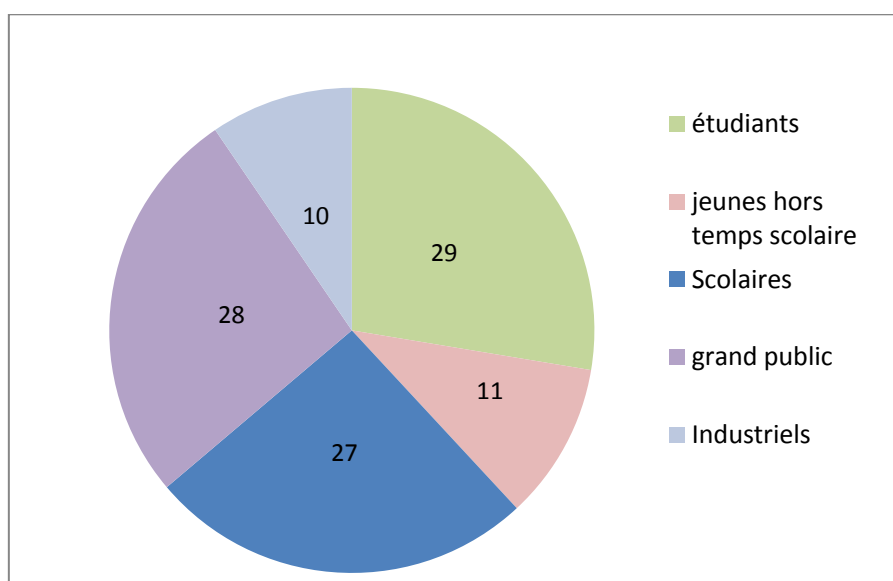
Les étudiants qui interviennent peuvent relever des trois niveaux d'étude licence, master et doctorat, même si cependant les établissements recourent davantage aux plus diplômés. Donc, **ce sont les doctorants qui arrivent en tête** (22 citations), puis les étudiants en master (20 citations) et les étudiants en licence (16 citations). 8 établissements rémunèrent ces interventions : *Aix-Marseille, Amiens, Franche-Comté, Bordeaux 1, Poitiers, Rennes 1, Strasbourg et Lorraine*.

Un autre mode d'implication des étudiants consiste dans la réalisation de projets en matière de CSTI. **31 établissements sur 68 soutiennent ces initiatives étudiantes.**

Vous trouverez en annexe n°7 les projets phares, notamment étudiants, pour l'année universitaire 2013-2014.

33 établissements organisent leurs actions en faveur d'un public cible tel que défini dans l'enquête : étudiants, jeunes hors temps scolaire, scolaires, grand public, industriels. 3 catégories constituent le public privilégié : les étudiants (29 citations), le grand public (28 citations), les scolaires (27 citations).

Nombre d'établissements



4 universités (*Amiens, Poitiers, Urca, Lorraine*) s'adressent aux 5 catégories proposées et à l'opposé, 3 établissements ont préféré privilégier une catégorie : *Bordeaux 2* les étudiants, *Le Havre* le grand public et *l'INSA de Toulouse* les scolaires. Autrement, les autres établissements s'adressent principalement à 3 et 4 types de public (10 citations dans chaque cas).

38 établissements développent dans le cadre de leur politique en faveur de la CSTI des partenariats principalement avec des associations, des institutions culturelles et des organismes de recherche.

Ces partenariats, sur la base du nombre de citations, se répartissent de la manière suivante :

-avec les associations :

Associations d'éducation populaire	Les petits débrouillards	Planète science	Autres associations
14	25	9	30

-avec les institutions culturelles et les organismes suivants :

Centres culturels techniques et industriels	Musées	Museums	Organismes de recherche	Cnam	Autres
25	23	23	32	16	15

2 universités (*Clermont-Ferrand 1 et 2 et Montpellier 2*) collaborent avec les 10 partenaires proposés et 4 autres (*Amiens, Franche-Comté, l'ENS Lyon et Poitiers*) avec 9 d'entre eux, la moyenne sur l'ensemble étant de 6 partenariats.

Enfin, la promotion de la CSTI passe également par la participation à des manifestations nationales ou internationales telles que la Fête de la science, la Nuit des chercheurs ou les Années internationales de l'UNESCO.

Manifestation	Fête de la science	Années internationales de l'Unesco	Nuit des chercheurs
Nombre d'établissements	51	23	18

Les universités de *Besançon, Lyon 1, Montpellier 2, Haute-Alsace, Paris 3, UPMC, Lorraine et l'Urca* ainsi que la Comue de Lille participent aux trois événements.

X Les relations internationales

Si les relations internationales des établissements d'enseignement supérieur en matière de recherche et de formation sont bien développées, celles en matière d'action culturelle sont plus restreintes.

23 établissements établissent des relations avec des pays étrangers en matière culturelle et artistique. Ces relations se traduisent principalement par l'accueil de manifestations culturelles (20 établissements) et par l'organisation de colloques (13). 9 établissements exportent également certaines de leurs manifestations culturelles : *Artois, Avignon, Lille 3, Limoges, Lyon 1, l'ENS Lyon, Haute-Alsace, Paris 8, Rennes 2.*

Rouen, Strasbourg, Haute-Alsace, l'ENS Lyon et Toulouse Jean-Jaurès ont réussi à mettre en commun des dispositifs tarifaires.

En annexe n°8, vous trouverez la liste des pays partenaires de 22 établissements avec des exemples de coopération, notamment ceux des universités Rennes 2, Toulouse Jean-Jaurès et Strasbourg particulièrement développés.

XI Services et ressources humaines dédiés à l'action culturelle et artistique

XI-1 Les services

84% des établissements répondants ont un service culturel, soit 60 sur 71. On dénombre sur cette base 66 services culturels : 21 services culturels communs culture artistique et culture scientifique et technique ; 37 services culturels uniquement artistique ; 8 services culturels uniquement CSTI. 6 établissements ont deux services culturels, chacun spécialisé respectivement dans la culture artistique et dans la culture scientifique.

Sur les 11 établissements qui ne possèdent pas de service culturel, 7 ont à la place un chargé de mission dont 4 sont chargés à la fois de la culture artistique et scientifique, 2 uniquement de la culture artistique et 1 uniquement de la CSTI.

Il a été demandé à chaque service culturel de préciser la date de sa création. Sur 58 réponses, le plus ancien date de 1976 et a été créé par l'université *Toulouse 2 Jean-Jaurès*, suivi en 1982 par *Clermont-Ferrand*. Et à partir de cette date, tous les ans, se crée au moins un service culturel avec quelques années fastes qui voient la création de 4, voire 5 services, respectivement 1995 et 2000-2001. Le dernier date de 2014 et concerne l'université de *Franche-Comté*.

Rappelons que les services culturels jouent un rôle fondamental dans la politique culturelle d'un établissement. Ils sont tout à la fois organisateurs, prescripteurs, diffuseurs, producteurs, accompagnateurs, médiateurs. Ils sont également l'interface entre recherche, formation et projet culturel, et entre l'université, les structures culturelles locales et les collectivités territoriales.

XI-2 Les personnels

► Les vice-présidents culture

La convention « Université, lieu de culture » préconise la création d'un service culturel dans chaque établissement et la désignation d'un vice-président culture. **C'est cette organisation qu'actuellement 26 établissements ont retenue.**

Choisir de créer la fonction de « vice-président culture » est un choix affirmé de soutien et de valorisation d'une politique culturelle d'établissement. **33 établissements ont une vice-présidence culture.** Parmi eux, 8 ont un vice-président commun, culture artistique et culture scientifique. 21 ont un vice-président dédié uniquement à la culture artistique et 4 ont un vice-président spécialisé dans la culture scientifique. Sur ces 25 établissements, 2 ont chacun deux VP respectivement chargés de la culture artistique et de la culture scientifique.

► Les personnels des services culturels

Le nombre de personnels pour les 66 établissements qui ont répondu aux questions relatives au nombre de personnes dans les services culturels **s'élève à 314** dont 223 à temps plein et 91 à temps partiel.

Le tableau ci-dessous montre la répartition de ces personnels entre les 10 catégories de fonctions proposées dans l'enquête.

	Nombre de personnes physiques	Nombre de personnes à temps plein	Nombre de personnes à temps partiel
Directeur	55	37	18
Chargé de l'action culturelle	92	70	22
Assistant	37	23	14
Technicien des métiers de la scène	36	31	5
Infographiste	5	5	0
PAO	2	1	1
Régisseur d'exposition	4	2	2
Communication	21	17	4
Secrétariat	44	27	17
Responsable financier	18	10	8
Total	314	223	91

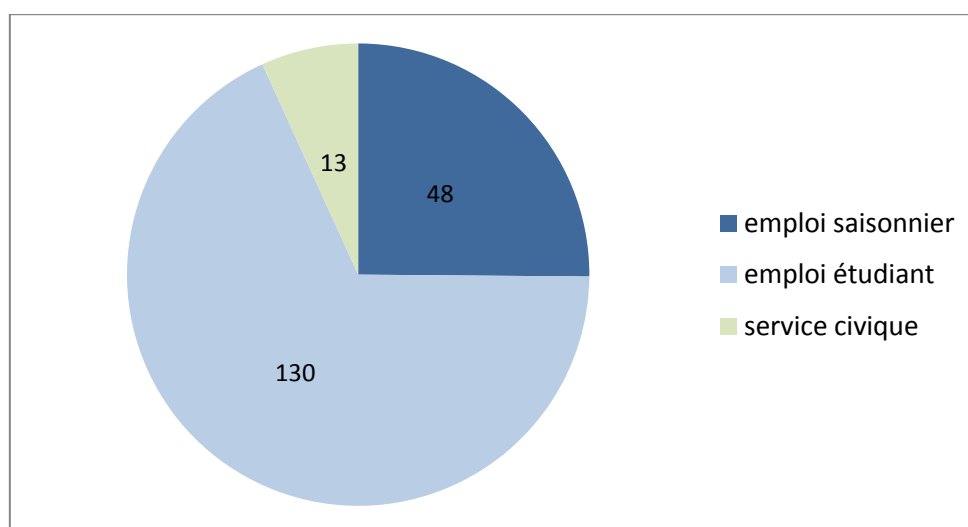
Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnels par fonction entre personnels titulaires de la fonction publique et contractuels. Pour cette question, le nombre d'établissements répondants est inférieur à celui du précédent tableau.

	Nombre de personnels titulaires	dont enseignants chercheurs et enseignants	dont ITRF	Nombre de personnels contractuels	dont CDI	dont CDD
Directeur	38	20	17	13	9	4
Chargé de l'action culturelle	23	1	18	24	7	16
Assistant	8		5	17	7	10
Technicien des métiers de la scène	11		10	10	4	6
Infographiste	3		2			
PAO	2		2			
Régisseur d'exposition	1		1	2		2
Communication	3		2	12	3	9
Secrétariat	25		17	11	3	9
Responsable financier	8	1	5	9	4	5
Total	122	22	79	98	37	61

Ce tableau montre la part importante de personnels non titulaires exerçant dans les services culturels dont parmi ceux-ci une majorité de contractuels en contrat à durée déterminée.

► Les étudiants et les volontaires en service civique

Des étudiants ou des jeunes volontaires viennent renforcer les services culturels. **On en dénombre au total 191** qui se répartissent de la manière suivante selon qu'ils sont employés sur des contrats saisonniers ou temporaires, sur des contrats pris dans le cadre de l'emploi étudiant au sens de l'article L811-2 du code de l'éducation ou en tant que volontaire du service civique :



Ci-dessous un tableau des établissements ayant le plus recours à des étudiants pour l'année 2013-2014 dans leur service culturel :

Etablissement	Nombre d'étudiants
Strasbourg	19
Saint-Etienne	16
Besançon	12
Poitiers	12
Artois	10
Rennes-II	10
Amiens	9
Littoral	8
Reims	8

Les universités qui recourent à des volontaires du service civique sont les suivantes : *Dijon, La Rochelle, Limoges, Lorraine, Paris 3, Paris 7, Paris 13 et Pau.*

La durée des contrats est variable : s'agissant des emplois étudiants ou des missions temporaires, elle peut être assez longue, fréquemment de 8 ou 9 mois, mais également très courte d'1 ou 2 mois.

Les missions de service civique sont souvent les plus longues puisque la loi prévoit que « le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de 6 à 12 mois ». En l'espèce, elle varie entre 6, 7, 8, 9, 10 et 12 mois.

► La formation continue des personnels des services culturels

Les personnels de 27 établissements ont bénéficié au cours de l'année 2013-2014 de sessions de formation continue.

Beaucoup de ces formations concernent la sécurité des lieux de spectacle (les formations sauveteur-secouriste de travail (SST) et les formations incendie (SSIAP)) ainsi que les métiers de technicien du spectacle : son, lumière, habilitation au travail en hauteur, habilitation électrique.

Elles portent également sur les questions juridiques des droits d'auteur, de la gestion des licences de spectacle, de la procédure des marchés publics. De même, les formations en comptabilité sont demandées.

Des formations PAO, infographie sont suivies.

Ainsi que des formations plus généralistes comme des formations linguistiques, de conduite de projets ou des formations approfondies à l'action culturelle comme celles du cycle national de l'Observatoire des politiques culturelles.

Citons *Rennes 1* qui a développé sa réponse :

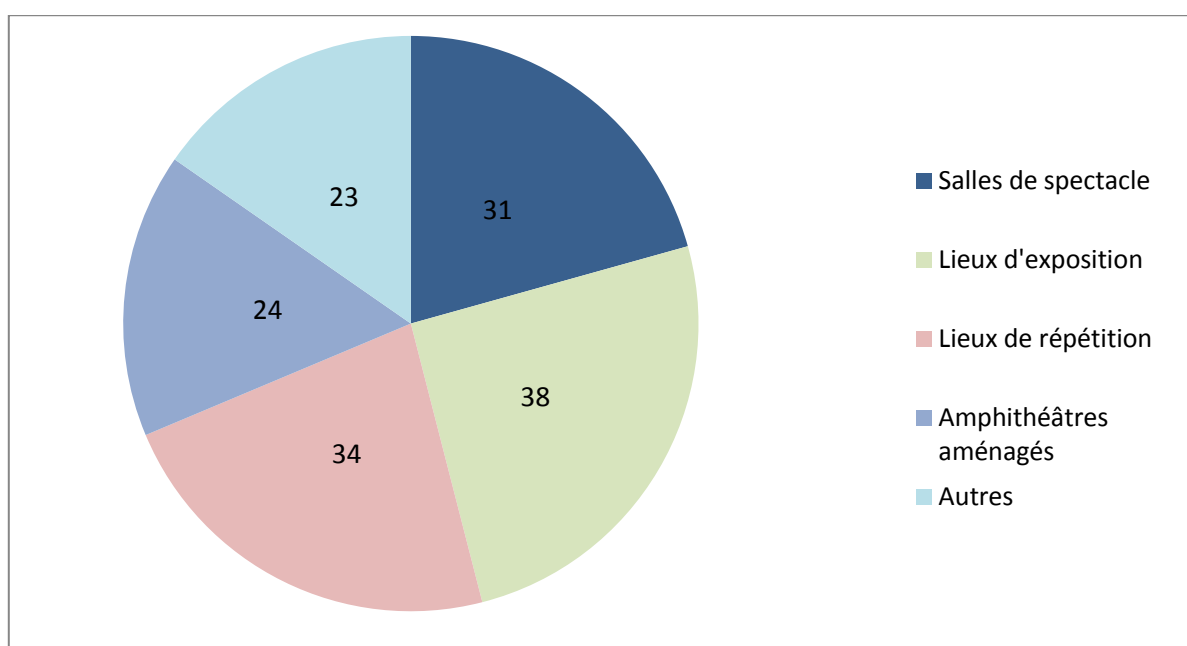
« régie son et lumière ; montage vidéo et numérisation ; techniciens de la scène ; sécurité ERP ; échafaudage ; adaptation à l'emploi des personnels d'action culturelle ; monter et financer la production d'un spectacle ; développer le mécénat pour la culture scientifique et technique : pratiques et outils ».

XII-Les lieux culturels

La présence dans un établissement d'enseignement supérieur de lieux dédiés aux manifestations culturelles favorise le développement des projets culturels et artistiques. Tous les établissements n'en possèdent pas. **Sur 60 établissements répondants, 50 déclarent avoir au moins un lieu permettant d'accueillir et de produire des spectacles.**

4 catégories de lieux ont été proposées dans l'enquête : salles de spectacle, lieux d'exposition, lieux de répétition, amphithéâtres aménagés et une catégorie « autres » qui peut comprendre galeries, auditoriums, studios d'enregistrement etc..

Nombre d'établissements disposant de



6 établissements disposent de l'ensemble des lieux proposés et 8 établissements de quatre.

Etablissement	Nombre de lieux	Etablissement	Nombre de lieux
Avignon	5	Dijon	4
Brest	5	Comue LILLE	4
Lille-III	5	Mulhouse	4
Pau	5	Nantes	4
Rennes-II	5	Paris-X	4
Lorraine	5	Reims	4
Bordeaux-III	4	Rennes-I	4

Des tiers lieux peuvent venir compléter les lieux culturels existants ou pallier partiellement l'absence de lieux dédiés. 54 établissements déclarent pouvoir recourir à des lieux servant

occasionnellement de lieux culturels, comme les bibliothèques universitaires, les halls, les restaurants universitaires. Ainsi, 49 utilisent des halls, 45 des locaux des bibliothèques universitaires, 29 recourent aux restaurants universitaires et 37 à des lieux « autres » non identifiés.

Il est important de pouvoir offrir aux spectateurs et acteurs des diverses manifestations culturelles des lieux de convivialité à l'intérieur ou à proximité des lieux culturels. **30 établissements en bénéficient.**

Par ailleurs, **les établissements peuvent avoir accès à des lieux culturels extérieurs**, ceux relevant des Crous, des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la culture, des institutions culturelles...**C'est le cas pour 44 établissements** contre 16 (60 répondants).

Leur accès peut pallier l'absence de lieux dédiés au sein de l'université : ainsi pour Clermont-Ferrand 1 et 2, Limoges, Valenciennes, Versailles-St-Quentin.

Cet accès vient le plus souvent compléter une offre locale existante en donnant l'accès à des structures plus spécialisées et illustre aussi un des aspects du partenariat.

Ci-dessous **le nombre d'établissements** bénéficiant d'un accès à des équipements extérieurs :

